

VILLE DE SAINT-LOUIS

ÉGOUTS ET AQUEDUC

Égouts et aqueduc

**25 janvier 1895 -
26 décembre 1895**

P49/C5,9

Montreal, 25 Janvier 1895

A son Honneur le Maire et à
M. M. les Conseillers du Village
de St. Louis du Mile End.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre
ci-joint l'état détaillé, du coût des travaux d'égouts
exécutés dans votre municipalité, depuis le 1^{er} Octobre
1894 jusqu'au 25 Janvier 1895. Les honoraires de l'ingénieur
sousigné n'étant pas compris, dans les totaux donnés
plus bas.

J'ai l'honneur d'être, M. M.
votre très-obéissant serviteur
(signé) J. Grante-Vivier

Ingénieur St. Louis du Mile End

Résumé - Coût total des égouts au 1^{er} Oct. 94 - 133 833.61
Rapport du 25 Janvier 1895 - 8 028.10
Coût total au 25 Jan. " = 141 861.71

26
366

25 Janvier 1895

St. Louis, du Mile End

Liste des factures payées depuis le 1^{er} Octobre 1894 jusqu'au 25 Janvier 1895 pour matériaux, outillage, etc employés dans la construction des égouts de la Municipalité

Date	Noms des fournisseurs	Montants	Totaux
5 Oct 94	A. Mc Laughan (Pare nos)	0 50	
16 "	Démontage C.P.R. fret	2 00	
21 "	Granger frères	0 50	
6 Nov.	" " (Pare en haut nos)	0 50	
8 "	W. Chouinard	4 53	
19	Amist. Lecons & Lavoie	5 76	
19	" " "	38 06	
19	" " "	4 13	
21 "	Ottawa Powder Co.	54 00	
"	"	54 00	
"	"	54 00	
"	"	54 00	
4 Dec	C. J. Furnace Co.	64 00	
4 "	"	136 00	
"	"	64 00	
"	"	92 00	
"	"	123 50	
3 Dec	H. Laporte & Fils	746 26	
13 "	Rob. Dinelle (re égout St. Louis)	10 00	
14 "	W. Chouinard - Pare av.	0 60	
28 "	A. Dubois	16 50	
31 "	E. Corbeil	5 25	
" "	Jos. Poirier	34 93	3 59
" "	Louis Collette	41 89	
" "	"	4 00	
9 Janv. 95	365 Annonces de Monde (re BTR)	6 00	
11 "	Amist. Lecons & Lavoie Pare. av.	0 45	
"	" " "	0 92	
16 "	W Cassidy & Co. 66 reporter	0 60	\$ 1587.38

25 Janvier 1895

St. Louis du Mile Est.

Liste des factures non payées, mais acceptées par le conseil, depuis le 1^{er} Octobre 1894 au 25 Janvier 1895, pour matériaux, outillage &c. employés dans la construction des égouts de la Municipalité.

Dates	Noms des Fournisseurs	Montants	Total
Nov 5	L. Collette fils	Panc. 10.	39 15
Dec 6	"	"	23 49
" 21	C. J. Furnace Co	"	135 00
Sept 28	Garth Co		30 00
" 29	" "		30 00
Nov. 30	" "		60 00
Oct 3	Hamilton Powder Co.		27 93
Dec 20	"La Patrie"		4 40
" 27	Ottawa Powder Co	Panc	62 30
" 20	" "		63 00
Oct 24	" "		33 00
Nov. 1	" "		48 00
Dec 11	" "		15 00
Oct 16	" "		48 00
" 19	" "		15 00
" 23	" "		48 00
Nov 15	" "		48 00
" 6	" "		48 00
" 22	" "		48 00
Oct 25	L. Villeneuve & Co		170 56
Dec 24	J. O. Villeneuve & Co (Clarks)		0 60
			997.43

364

1898
Jan 16

Reporte
Cassidy & Co.

0060

P49/C5,9

1 4

1 2 4 6 8

25 Janvier 1895

St. Louis du Mile End.

Listes des factures à payer, (non encore approuvées par le Conseil), depuis le 1^{er} Oct. 94 au 25 Janvier 95, pour matériaux, outillage &c. employés dans la construction des égouts de la Municipalité.

Dates	Noms des Fournisseurs	Montants	Total
	N. Laporte & fils	72 80	
Jan 17/95	The Herald	4 00	
Dec 29/94	J. O. Villeneuve (re Parc av.)	0 55	77 35

~~19~~ 363

25 Janvier 1895

S. Louis du Mile Est.

Listes de paie pour la main d'œuvre employée à la construction des égouts de la Municipalité depuis le 1^{er} Octobre 1894 au 25 Janvier 1895.

Mois	Jour	Description	Montant	Total
Oct	5	Liste de paie - égout Av. du Parc-en-haut	60534	
"	"	" " " " " Gospi	7215	
"	13	" " " " " Parc-en-haut	45013	
"	20	" " " " " " "	37164	
"	27	" " " " " " "	48738	
Nov.	2	" " " " " " "	32675	
"	9	" " " " " " "	40240	
"	16	" " " " " " "	37455	
"	23	" " " " " " "	34039	
Dec	1	" " " " " " "	51608	
"	7	" " " " " " "	23204	
"	14	" " " " " " "	19980	
"	21	" " " " " " "	26897	
"	" 1 ^{er}	" " " " " Clarke	12315	
"	28 2 ^e	" " " " " "	25092	
"	"	" " " " " Parc-en-haut	17224	
"	"	Jos. Dubois - Charvayac tiqua (Père)	1650	
"	31	Liste de paie, Parc-en-haut	6523	
"	3 ^e	" " " " " Clarke	2668	
Jan	2	" " " " " Parc Av.	5700	
"	3	" " " " " Clarke	1000	
"	12	" " " " " Parc Av.	6260	5371.94

362

28 Janvier 1895-

St. Louis du Milk End

Maison Socuere egout Ave. du Parc (en haut)

1893

Mars	25	Liste de paie	46 64
Avril	1	"	163 85
	15	"	419 02
	"	"	22 65
	22	"	251 11
	29	"	260 46
Mai	6	"	157 27
	13	"	268 13
	19	"	362 18
	27	"	384 08
Junin	3	"	395 30
	10	"	315 76
	16	"	369 12
	24	"	324 24
Juillet	3	"	470 50
	10	"	413 89
	15	"	436 79
	22	"	367 66
	29	"	273 29
Avrit	5	"	362 75
	12	"	277 81
	19	"	288 22
	26	"	217 37
Sept	2	"	33 50
	9	"	7 00
	16	"	7 00
	23	"	7 00
	30	"	7 00
Oct	7	"	7 00
	14	"	7 00
	20	"	7 00
	28	"	7 00
Nov	10	"	27 25

361

A reporter

6964.89

13 15 10 //

Liste de paie Av. du Parc (en haut)

		Rapports	6964.89
		Remplissage Contrat Laventure	300 00
1894		Liste de paie	
Junin	23		314 02
	30		246 14-
Jullet	6		331 20
	13		439 10
	20		444 00
	28		465 64
Aout	4		14 00
	11		76 90
	18		23 00
	25		510 46
Sept	1		509 04
	8		449 48
	15		422 11
	22		541 73
	29		643 13
Oct	5		605 34
	13		450 13
	20		371 64
	27		487 38
Nov.	2		326 75
"	9		402 40
	16		314 55
	23		340 39
Dec	1		516 08
"	7		232 04
	14		199 80
"	21		268 97
	28		172 24
	31		65 23
Jan ⁴	2		57 00
"	12		62 60

360

1660

17.567.79

11 13 14 15 16



Résumé -

25 Janvier 1895 -

(du 1^{er} Oct. 94 au 25 Janvier 95)

1 ^o Liste des Factures payées	158138
2 ^o " " " non payées mais acceptées	99743
3 ^o " " " " " ni acceptées	7735
4 ^o Main d'oeuvre	<u>537194</u>
Total	* 802810

359

28/1/95

Résumé du coût total des égouts des rues de

Mile Cr. d. (Frais d'ingénieur compris)	\$
Ar. de Gaspé	651826
" Caspé	530182
St. Louis	2027937
Fortin	370206
Cadienne	360824
Hypolite	614831
St. Dominique	995996
Stuart	482387
Robin 590.62 chargée à la ville	1145471
St Laurent	2206054
Belair	45847
Albina	144705
St. Joseph	310051
Mont Royal $\frac{1}{2} 19878.57 \times \frac{1}{2} =$	9939.28
Parc, en bas	217478
Beaudry	106500
	<u>112342.23</u>
	27

labor repairing Parc av. sewer \$181.52

Janvier 25^e 1895

358

St. Louis du Mile Est

État montrant le coût total des égouts à date ainsi que le coût total de tous les égouts à part l'arc. du Parc en haut de St. Louis.

Coût total des travaux à date	\$ 141 861 71
Frais d'Ingénieur soit 5%	<u>7 093 08</u> 148 954 79

Montant reparti sur diverses rues, frais d'Ingénieur compris,	112 342 23
Plus partie du coût de la rue Robit chargé au Coteau St. Louis	590 62
Plus 1/2 coût Ar. Mont. Royal	9939 28
" frais d'Ingénieur sur montant chargé au Coteau St. Louis, soit 5% sur \$590.62	= 29 53
Briques sur le chantier 14400 @ 10 ^{cs}	144 00
Main d'œuvre payée pour la Clarke matériaux employés pour répara- tion Ar. du Parc (en bas)	410 75
	80 00
Main d'œuvre do- do-	181 22
	<u>123 717 63</u>
	252 37 16

Moins matériaux. —

2 1/2 Boîtes de dynamite @ 8	24 00
1500 Caps @ 0.01	15 00
Fusi	5 00
Outils etc	298 74
	<u>342 74</u>
Coût Ar. du Parc (frais d'Ingénieur compris)	\$ 248 94 42

Montréal, 25 Janvier 1895

P
357

Club End

7932.84

3.

	#	
1 ^{er} Nov 94 Ottawa Border Co. As. du Lac —	48.00 ✓	
4 Dec " " " " " " "	15.00 ✓	
16 Oct " " " " " " "	48.00 ✓	
19 Oct " " " " " " "	15.00 ✓	
23 " " " " " " "	48.00 ✓	
15 Nov. " " " " " " "	48.00 ✓	
6 " " " " " " "	48.00 ✓	
22 " " " " " " "	48.00 ✓	
25 Oct " L. Villeneuve & Co. épave de bois etc —	170.56 ✓	
24 Dec 94 J. Villeneuve & Co. epave sur Claithe rel.	0.60 ✓	

Factures de quai (non passées en Compt)

Date ?	Description	Montant
12 Jan. 95	M. Laporte & fils Ambr & C. remand —	72.80 ✓
12 Jan. 95	Montreal Herald — Remand pro services	4.00 ✓
29 Dec 94	J. Villeneuve rel sur du Parc	0.55 ✓
		<u>8499.35</u>



354
A

Montréal, 25 Janvier 1895.

Copie

A son Honneur le Maire et à
Messieurs les Conseillers du Village de
St Louis du Mile End.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que le coût
final des travaux d'égoût de l'avenue du Parc, de
St Louis à Bernard est de \$1894⁴², frais d'ingénieur compris.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Votre très obéissant serviteur,
(signé) J. Emile Vanier,
Ingénieur, St Louis du Mile End.

P.S. La répartition du coût de cet égoût sur les propriétés
riveraines suivra de près.

~~1895~~

369

Longueur igout = 2887' = 962 1/3 yds

Manhole covers = 15'

Manhole \rightarrow 157' 145'-0" = 48 1/3 yds

1 puisard posé

1 " en briques

155 000 Briques posées

Prof. moyen rbc 10.29

Notes pour estimi
du cout final de
l'avenue du Parc en haut

28/1/95

368

Egouts de St. Louis du Mile End.

Etat détaillé du coût final des travaux d'égout.

Avenue du Parc. (3²x2)

(de St. Louis à Bernard)

163 400 Brigues posées, charroyage, sable et ciment compris, à 1000 Brigues	@ 14.53 ⁵	2308	14 ⁵	
Exploité pour 4763.50 verges cubes de roc enlevés dans l'excavation	@ 0.47	2238	94	
Bois pour couvrir la tranchée, outils, branchements, etc. pour 982 $\frac{1}{2}$ verges d'égout	@ 1.40	1347	26	
15 Couverts de manholes.	@ 10 ⁰⁰	150	00	
Main d'œuvre		175	67	79
Proportion des droits de connection de 982 $\frac{1}{2}$ verges d'égout avec Montréal	@ 0.10	98	25	
Services d'Ingénieur : 5% sur tout		1185	144	34794 42 ⁵
Coût total				24894 42

À déduire:

48 $\frac{1}{2}$ verges de manholes	@ 4.50	217	50	
15 couverts.	@ 10.00	150	00	
1 puits à St. George - pose	@ 45.16	45	16	
1 " en brigues	@ 60.00	60	00	
Frais d'Ingénieur : 5%		23	63.	496 29.
A répartir				24398 13.

Montréal, 25 Janvier 1895

367

[Signature]
Ingénieur, St. Louis du Mile End.

Montreal, 8^e Sev. 1895-

1895		Puisards au Mile Nord - #	
Juillet	19	Liste de paie (rue Clarke)	132 17
"	19	Gardin	14 00
"	26	"	14 00
"	26	Liste de paie pour puisards, rue Clarke	148 87
Aout	2	"	125 08
"	9	"	135 12
"	16	"	136 28
"	14	McNally, tuyaux de gris	93 79
"	19	P. Amesse - puisards	280 00
"	23	Liste de paie - puisards	140 75
"	30	"	136 36
Sept.	4	Reparations, outils	2 15
"	6	Liste de paie - puisards	160 07
"	13	W. McNally - tuyaux gris	97 73
"	13	Liste de paie - puisards	175 64
"	20	"	111 12
"	27	"	125 26
Oct.	4	"	119 52
"	9	J. B. Belange - explorifs	14 96
"	9	W. McNally - gris pour puisards	38 08
"	9	"	30 87
"	9	"	30 87
"	10	Ottawa powder Co	48 00
"	11	Liste de paie - puisards	45 10
"	21	"	16 75
"	21	W. Choimard - outillage	5 70
Nov.	6	Paie à B. & V. re fourniture puisards	501 15
"	11	W. McNally - gris puisards	14 79
"	27	P. Amesse - puisards (fourniture)	84 00
			2978 18

Nombre de puisards = 53

Don \$56.19 pour chaque puisard -

Montréal, 4 Mars

1895

M. La Corporation du Mile End

Doit à Bastien & Valiquette,

ENTREPRENEURS GENERAUX

Sept	12	3	puisards	rue le haut	24 ⁵⁰	73 50	
	18	6	"	"	24 ⁵⁰	147 00	
	26	5	"	"	24 ⁵⁰	122 50	
	28	3	"	"	24 ⁵⁰	73 50	
			2	clefs en fer pour ouvrir leau	(a)	6 00	
			1	rouleau pour chemin	(b)	150 00	
Octo	11	2	têtes de puisard	14x14		12 25	
			2	puisards rue Stewart	24 ⁵⁰	49 00	
	18	2	quilles de puisard	6x8 pa		6 00	
			2	couverts de manholes	8 ⁷⁰	17 40	
				2 pots tuyau de 6 pcs pour rue Stewart avec valve			
				Bonifontaine remplissage le toit compris			
				Rue Beaubien			
			1	service simple en fer de un pouce galvanisé au collage			
				neule le stopcut de 18 pcs	38	9"	✓
				Rue Stewart			
			1	service double chy. Migneron	1 ¹⁰	29' 0"	✓
			1	simple " "	70 ^v	29' 0"	✓
			1	double service " Beaubien	1 ¹⁰	25' 0"	✓
			1	service double " Lalonde	1 ¹⁰	30' 0"	✓
				Rue Louis			
			1	service double chy. Dumont	1 ¹⁰	38' 0"	✓
			2	" " " Demers	2 ²⁰	42' 0"	✓
				Rue Clark			
			1	service double chy. Massy	1 ¹⁰	39' 0"	✓
			2	" " " Pigeon	2 ²⁰	39' 0"	✓
			2	" " " Bernier	2 ²⁰	35' 0"	✓

M. Valiquette & Bastien

voir 2^e page

voir 2^e page

512 pcs de tuyau rue Stewart

(371)

Copie Bureau

Montréal, 5 Mars 1895.

Compte

A J. Vincent, Ec.
Secrétaire Trésorier
Municipalité de Saint-Louis en N. B. E.

Cher Monsieur,

En réponse à votre demande d'aujourd'hui, je vous reus
sais que le coût de l'égout de la rue Casgrain est de
\$16.37^e la verge courante, tandis que le prix de soumission
pour la construction de l'égout de la rue Beaubien est de
\$14.62^e la verge courante. Si la différence de profondeur
entre l'égout de la rue Casgrain et celui de la rue
Beaubien est prise en considération, on devra ajouter
2^e au coût en premier d'un prix de \$11.37^e. De plus,
le prix de soumission de la rue Beaubien est pour
un travail exécuté pendant les mois d'hiver tandis
que la plus forte partie des travaux de la rue
Casgrain fut exécutée dans une saison favorable.
Ces travaux exécutés dans l'hiver auraient coûté
au moins 10% de plus ou soit un prix de \$16.80

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,
Votre obéissant serviteur,
(Signé) J. Emile Lamier

(par J. L.)

Ingénieur St-Louis en N. B. E.

JP
372

Mémorandum

Département en Loi.
de la Cité de Montréal.



19 Mars 1895.

Monsieur J. E. Vanier
Ingénieur Civil, etc.

re M. J. H. Sheridan val. ve lité.

cher monsieur,

Les demandeurs (contracteurs) réclament de la
\$ 3,400.50 lité des dommages qu'ils prétendent leur être résultés de
délais occasionnés dans leurs travaux de construction d'un épout
Cour Supérieure (rue St Urbain, à l'arome Mont-Royal, en 1893. — D'après
Cngt + Mérite) les rapports officiels que j'ai reçus, votre témoignage, comme
ingénieur de St Louis de Mile-End est très-important à l'in-
struction de la présente cause, qui doit se faire demain, le 20.
Auriez-vous l'obligeance de vous tenir prêt? Pour vous
éviter toute perte de temps, je vous ferai téléphoner au mo-
ment où la cause sera appelée.

Votre très-humble serviteur,

L. J. Ethier
Avocat Conjt de la lité,
par C. M.

Cour Supérieure.

No. 1096

*La Municipalité du Village de
St Louis du Mile-End*

*The Montreal Water & Power
Company*

DEMANDE

DÉFENSE

VICTORIA, par la grâce de Dieu, reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, défenseur de la Foi et impératrice des Indes

*A J. Emile Vanier, ingénieur
civil des cités & district de
Montréal. —*

*Il faut pour nous servir à
établir la propriété
inscriptible à la defen-
deresse*

A la demande de *la demanderesse*
en cette cause, nous vous commandons, sous les peines de droit, de comparaître personnellement devant notre dite Cour supérieure, siégeant au palais de Justice, à Montréal, à *dix heures et demie* de l'avant-midi, le *vingt-trois* jour de *mars courant* pour rendre votre témoignage en cette cause, et votre présence y sera requise heure par heure et jour par jour jusqu'à ce que vous soyez légalement libéré *et d'apporter avec vous tout plan de section et autres documents, notes et rapports aux ex-uvations faites par la demanderesse dans les rues du Mile-End pour la construction des égouts*
En foi de quoi nous avons fait apposer aux présentes le sceau de notre dite Cour supérieure, à Montréal, ce *vingt-neuf* jour de *mars* — mil huit cent quatre-vingt-*quinze*

VRAIE COPIE

Signé

Dép. Protonotaire.

(376)

Avocats d

P49/C5,9

23

2

4

6

8

*campus le 25 mars
a été laxé 2 jours*

ENQUÊTE ET MÉRITE

Chambre de
COUR SUPERIEURE
MONTREAL

No. 1096

*Le Municipale du village
de St-Louis du Mile End*

DEMANDE

*The Montreal Water & Power
Company*
DEFENDE

SUBPENA

Copie pour *J. L. Varrier, ing. e.*

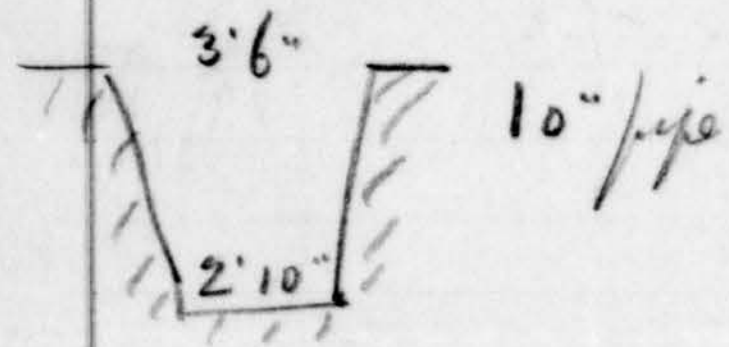
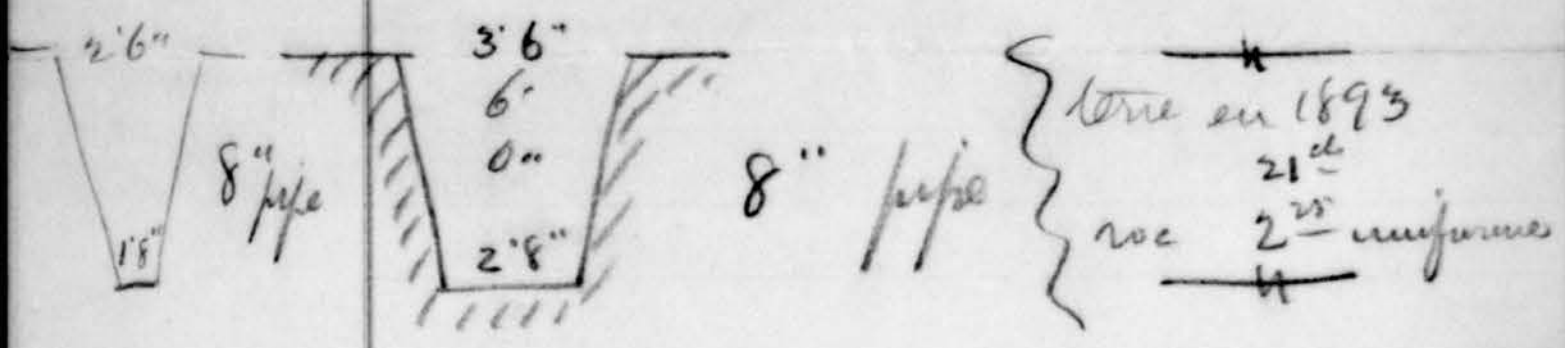
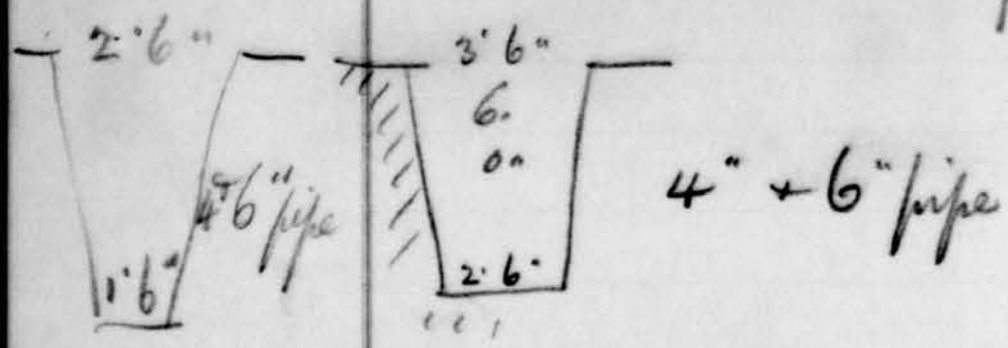
Bisillon, Brosseau & Lajoie

Avocats

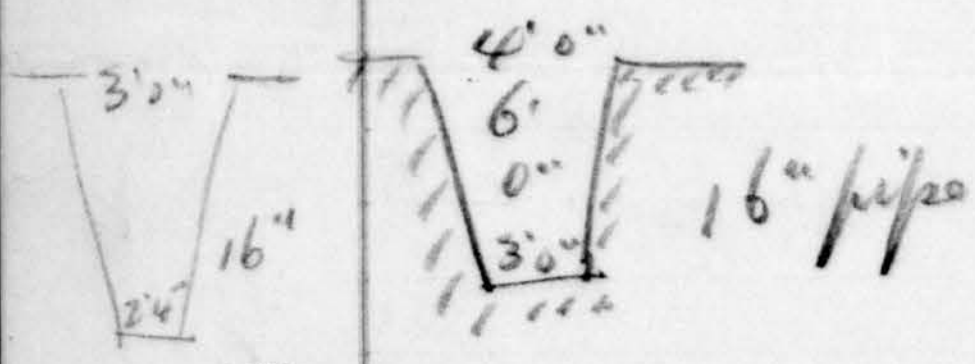
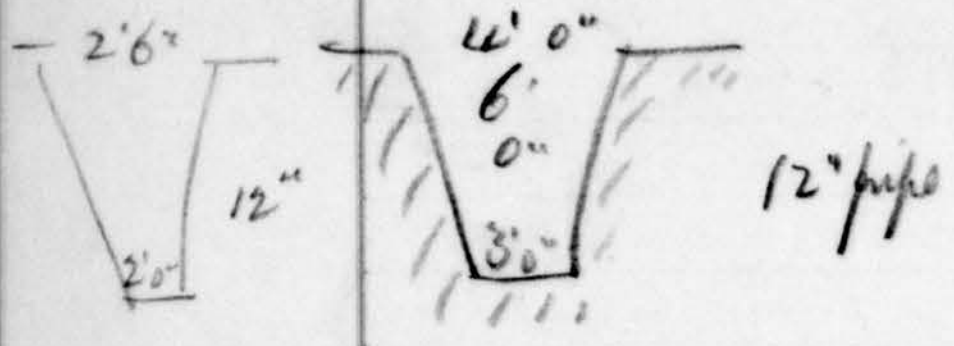
Nos 11 et 17, Côte de la Place d'Armes
MONTREAL.

1892 + 1893 + 1894

pres-uniforme en 1893
" variable en 1894
avant saison



rapport 20. Jan 93
a été supprimé et
remplacé par



37H

Outils de la Corporation.
De St Louis ou Bil End

- 34 pelles dont 8 serviables.
- 13 pics emmanchés
- 6 pelles carrées
- 56 jumpers { la plus court 28"
la plus long 44.0" (8 de 40")
- 14 marqueaux & cueilleurs.
- 12 pelles de bois
- 24 règles longues.
- 8 manes grones.
- 2 pics de maçon
- 2 coins de fer.
- 5 crowbars.

Outils de Corp.
utilisés par B.S.V.

1895

~~377~~ (377)

Montréal 9 avril 1895

M. M. Bastien & Valiquette
Constructeurs
N° 74 rue Chemin Cité

Messieurs,

Je regrette d'avoir à vous informer
qu'il faut discontinuer immédiatement l'emploi
du ciment "civron" sur les trottoirs d'essai
de la rue Clark et ailleurs, les essais que j'ai
de faire de ce ciment n'ayant donné jusqu'à
des résultats moins que satisfaisants.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,
votre très obéissant serviteur
J. Comte Varin
Ingénieur en chef St-Louis
Du Mont End.

Communication par
avant à Bastien & Valiquette
le 9 avril - il s'agit
de discontinue l'usage
de ce ciment
J.M.

378

Montréal 6 Juin 1895

à son Honneur le Maire
et à M. le. les Conseillers
du Village de Saint-Louis de Mont-Louis

Messieurs,

Je regrette infiniment que
Je ne sois pas ^{tout à fait} prêt pour votre assemblée de
ce soir à vous soumettre l'estime de ce détail
des plans de construction sur les divines rues de
St-Louis au Village End comme vous me
l'avez demandé. J'avais cru pouvoir
terminer le tout pour ce soir mais Je ne suis
aperçu cette semaine que depuis 1892 époque
à laquelle le nivellement des rues en question
a été fait il a été fait ^{après} des changements
importants à sa surface, a rebanni
le terrain à quelques endroits tandis qu'à
d'autres on y a enlevé de la terre au du planis.
Il a donc fallu niveler de nouveau ces rues
et ce travail sera terminé dimanche matin
le 7 courant. Je pourrai sur suite, posséder
les derniers renseignements qui me
manqueraient terminer au feu de temps
les estimés de ces rues et vous pourriez en
être sûr que Je ne vous fais diligence. Je suis
votre très dévoué serviteur
Joseph H. B. de St-Louis

379

H

Mr. Paie Egoite coute
de St Louis - a Bernard.

962 2/3 verges Pour contour #24894.42 frais Inf. compris
(fait la plus grande partie en été) #
sans frais Inférieur = 23709. = cont
par verge sans frais Inf.
en été = #24.60 par verge -
en hiver +20% - 4.92
en hiver #29.52

Rue Stuart - de Mt Royal à St Joseph - #
cont par verge tout compris = 9.46

Rue Lorraine #14.02
de Mt Royal à St Eugène - #

Hypolite #
de Mt Royal à St Joseph 12.07

Rue Cadieux
de Mt Royal à Elmer - 9.21

Rue Fortin
de Stuart à St Laurent - 12.62

St Laurent Charbonneau 14.80 ✓
de Mt Royal a St Louis +4.49
1430 n. 21157.27

St Louis
Rue Duval a St Urbain Villeneuve - 18.84 ✓

(381)

✱

Rue Robur
de Mt Royal a St Ignace # 12.16
11.92

Rue Beaudry
de Mt Royal a extrémité # 50
136 r. 1312

Mt Royal
de Robur à a outhern
2^e Chemin Laporte - 17.94 ✓
1^{er} " " 20.46 ✓
" " " 19.57 ✓

St Joseph
de St Laurent à St Hypolite
172 r. @ 3077.41 = \$ par r.

Ruelle Bélair
99 r. = 443.75-

Rue Albina 12"
154 1/3 r. = 463 pds. 1441.05

Pave
de Mt Royal en montant
136 r. # 2133.02

288
X

Rue Bernard

(de Hutchison à Clarke)

Bricks caries
46549.
Bricks Bevels
37354

Profondeur moyenne d'excavation	10.85
" " de la terre	2.01
" " roc	8.84
Quantité roc - en verges cubes	2102.11.
" Terre - " "	1013.21.
Longueur d'épout - 549 1/3 verges ou 1648 pieds	
Nombre de "manholes" -	2.
Verges de "manholes" -	5.56.
Ciments = 130 barils	
Sable 130 barils	

Les autres manholes
sont comptés pour la
rue, en montant

Rue Bélanger
de Hutchison à Park.

Bricks caries
11307.
Bricks Bevels
8794.

Profondeur moyenne d'excavation	10.80
" " de la terre	2.10
" " du roc	8.70
Quantité de roc - en verges cubes	486.43
" terre - " " "	158.36
Longueur d'épout - 129 1/3 verges ou 388 pieds	
Nombre de "manholes" -	1
Verges de "manholes" - 2 1/3 verges	
Ciment = 31 barils	
Sable = 62 barils	

384
XX

Rue Hutchison (Madison)

de Bernard à Belanger

Briques caviés

74299

Briques bevels

53493

Profondeur moyenne d'excavation	10.75
" " terre	2.53
" " roc.	8.22
Quantité roc - en verges cubés	2749.83
" terre - " "	1147.65
Longueur d'ajout - 786 2/3 verges ou	2360 pieds
Nombre de "manholes"	13
Terges de "manholes" -	32.56
Ciment = 197 barils	
Sable = 394 barils	

Rue Projetée 600' au Nord de la
ligne de Belanger.

de St Urbain à Maunce

Briques caviés

20483

B. bevels

17090

2383

Profondeur moyenne d'excavation -	9.40
" " terre -	2.36
" " roc -	7.04
Quantité roc - en verges cubés -	735.56
" terre - " "	339.30
Longueur d'ajout -	257 1/3 verges ou 754 1/2
Nombre de "manholes" -	
Terges de "manholes" -	
Ciment - 68 barils	
Sable = 136 barils	

Rue Mauro (Chemin Armeval
de Bernard à Belanger)

	Profondeurs moyenne excavation	9.56
	" " terre -	2.45
	" " roc -	7.11
- Briques Caves - 72911.	Quantités roc - en verges cubes	2318.77
	" terre - " "	1099.75
- Briques beaubs - 53289	Longueur d'ajout - 783 2/3 vgs au	2357 ^{1/2}
	Nombre de "Mankoles"	<u>12</u>
	Verges de "Mankoles"	28.26
	Ciment - 195 barils	
	Sable - 390 barils -	

Rue Waverley
(de Bernard à Belanger -)

	Profondeurs moyenne d'excavation.	9.47
	" " terre -	2.30
	" " roc -	7.17
- Briques Caves - 70366.	Quantité roc - en verges cubes	2317.42
	" terre - " "	1021.65
- Briques beaubs - 52564	Longueur d'ajout - 773 vgs au	2320 pieds
	Nombre de "Mankoles"	<u>11</u>
	Verges de " " "	23.02
	Ciment 190 barils	
	Sable. 380 barils -	

~~382~~
382

Montréal, 18 Juin 1895.

A son Honneur le Maire et à
Messieurs les Conseillers de
St Louis du Nord-Est.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-dessous l'estimation
du coût des égouts des différentes rues de l'Annexé que vous
m'avez demandé il y a quelque temps. J'ai été forcé de
différer l'envoi de cet estimée à cause des forages qu'il
m'a fallu faire sur ces diverses rues afin de
reconnaître la qualité exacte du sol, et de baser mes
chiffres sur des données certaines. Il m'a aussi fallu
refaire le nivellement de toutes ces rues, car la surface
en avait été changée en maints endroits depuis que les
premiers nivellements avaient été exécutés depuis en 1890.

Les estimations du coût de ces égouts étaient les suivantes.

Egouts à construire	Longueur	Prix par verge	Coût total.
<u>Rue Bernard</u>			
(de Clarke à Hutchison) 549 $\frac{1}{3}$ vg.		18.83 [¢]	\$10345.85 [¢]
<u>Rue Hutchison.</u>			
(de Bernard à Bélanger) 786 $\frac{2}{3}$ "		18.15	14279.76
<u>Ruelle projetée</u>			
(de St Urbain à France) 251 $\frac{1}{3}$ "		15.86	3988.08
à 600 pds au N. de Bélanger)			
<u>Rue France</u>			
(de Bernard à Bélanger) 783 $\frac{2}{3}$ "		16.40	12852.43
<u>Rue Waverley</u>			
(de Bernard à Bélanger) 773. "		16.44.	12710.41.



Egouts à construire. Longueur. Prix par verge. Coût total.			
Rue St Urbain (de St Louis à Bernard) 954 vq	14.70 ^c	14029.11 ^c	
Rue St George (de Bernard à Belanger) 770 ² / ₃ .	17.25	13443.30	
Egouts déjà faits ou en construction.			
Rue Clarke (de St Louis à Bernard) 1000 vq	27.75	27750.00	
Rue Young (de Parc à Kutchison) 127 ² / ₃ .	23.89	3050.00	
Allee du Parc (de St Louis à Bernard) 962 ¹ / ₃ .	24.62	23709.00	
Total	6964²/₃ vq.	136157.94.	

Le prix moyen par verge courante des égouts de l'Armer serait ainsi de 14.55, frais d'ingénieurs et de piquards non compris. Les chiffres établis sont ceux de travaux d'été. Je dois vous faire remarquer ici, Messieurs, que d'après la Statistique des travaux d'égout du Mile End les travaux d'égouts chez vous ont coûté 20% plus cher en hiver qu'en été, soit un cinquième.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
 Votre très obéissant serviteur,
 (Signé) J. Emile Hamer,
 Ingénieur St Louis du Mile End.

395

Montreal June 17th 1895

St. Louis du Mile End.

Estimé du coût probable des égouts
à construire sur les rues.

~~Blair, James, Beaubien~~
Bernard, Hutchison, Rue
projetée au nord de Belanger,
France, Waverly, St. Urbain et
St. George - dans le cours de
l'année 1896

Office in formation

1^o Rue Bernard (de Clarke à
Hutchison.)

2102.11	Verges cuba de roc à miner et enlever @ 3. ⁰⁰	6306.33 ✓
1013.21	" " terre à enlever @ 0.30	303.96 ✓
46549	Briques cassis rendues sur les lieux des travaux @ 11. ⁰⁰	512.04 ✓
37354	Briques "bevels" rendues sur les lieux des travaux. @ 12. ⁰⁰	448.25 ✓
130	Barils de ciment de portland rendus sur les lieux des travaux @ 2. ²⁵	292.50 ✓
130	Carreaux de sable de grès rendus sur les lieux des travaux @ 0.40	52.00 ✓
2	Couverts de "mauhole" en fonte par 12. ⁰⁰	24.00 ✓
140	Bo. de fer en barre pour "mauhole" forgé et posé @ 0.05	7.00 ✓
1648	Pos. courants de "cradles" de bois avec puits en fer forgé, etc. mis en place dans le fond de l'égout, y compris le nivellement et remplissage sable etc. @ 0.35	576.80 ✓
2750	Verges cuba de remplissage @ 0.15	412.50 ✓
1235	"Inverts" livrés et mis en place dans les "cradles" @ 0.42	518.70 ✓
	Posage de 83903 briques cassis et briques pleines pour la confection du ciment fait par 1000 briques posées @ 1.50	125850 ✓



A Report -

34537 9999.75

\$9999.45

Rapporté -
Bous pour étaiement, Cou-
ture des mines, construction des
bâties du chantier etc.

306	Verges cubes de maçonnerie à enlever et transportés ailleurs @ 0.40	146.40 ✓
	Épaves latérales d'eau @ 100.00	100.00 ✓
	Longueur égale = 549 1/3 pijs par verges = 1883	10345.85 ✓
	pijs. moyennes 10.85 =	10345.85 ✓

Rue Hutchison. (De Bernard
à Bélanger).

2449.83	Verges cubes de poë à mines et culots @ 3.00	8249.49 ✓
1144.65	" " " terre à enlever @ 0.30	344.30 ✓
74299	Briques carrées rendues sur les lieux des travaux @ 11.00	817.30 ✓
53493	Briques "bevelés" rendues sur les lieux des travaux @ 12.00	641.92 ✓
197	Banls de ciment de portland ren- dues sur les lieux des travaux @ 2.25	443.25 ✓
197	Banques de sable de grève ren- dues sur les lieux des travaux @ 0.40	78.80 ✓
13	Couverts de "manhole" en fonte poli @ 12.00	156.00 ✓
950	lbs. de fer en barre pour "manhole" fon- gé et pui @ 0.05	47.50 ✓
2360	Pieds courants de "cradles" de bois avec jubi en fer forgé, etc., mis en place dans le fond de l'égout, y compris le nivellement et remplissage etc. @ 0.35	826.00 ✓
3375	Verges cubes de remplissage @ 0.15	506.25 ✓
1735	"Inverts" livrés et mis en place dans les "cradles" @ 0.42	728.70 ✓
	Usage de 127792 briques carrées et brisaulles y compris con- fection du ciment soit par 1000	
	brique pui @ 6.50	830.65 ✓
	À reporter	13670.16 ✓

393

Rapporté -

\$13670.16

Bord pour et ancrage, couverture des murs, Construction de bacs Chantier etc -

200.00

534 Verges cubes de matière Sycava -

tion à enlever et transportés ailleurs .40

209.60

Epurer la tranchée d'eau et

200.00

\$60960

Longueur de l'égoût = 786' - prix par verge = 18.15

\$14279.76

Prof. moyenne = 10.45

Rue projetée - (à bord pour au nord de Belange et parallèle à celle dernière) -

735.56

verges cubes de roc à miner et enlever @ 3.00

\$2206.68

339.30

" " de terre à enlever @ 0.30

101.79

20483

Trinques carrées rendues sur les lieux

des travaux @ 11.00

225.31

17090

Trinques "bevels" rendues sur les lieux

des travaux @ 1.20

205.08

68

Barils de ciment de Pittland rendus

2

sur les lieux des travaux @ 2.25

153.00

68

Korriques de sable de grès rendues

sur les lieux des travaux @ 0.40

27.20

~~Contrats de "manutention" en fonte percés~~

~~des de fer en barre pour "manutention"~~

~~longs et courts~~

754

Pas courants de "cradles" de bois avec

"ribs" en fer forgé, etc, mis en place dans

le fond de l'égoût, y compris le

matériel, et remplissage, etc @ 0.35

263.90

17

904

Verges cubes de remplissage @ 0.15

135.60

565

"Tments" livrés et mis en place dans les

"cradles" @ 0.42

237.30

Passage de 37573 trinques carrées et bicarrées

y compris confection du ciment, soit par

1000 trinques parcs @ 1.50

244.22 \$38000.8

Handwritten initials/signature

BAZ

A reporter

		Rappale		\$38000
	Bois pour étançonnage couverture des mines construction des bâteaux chantiers, etc.		70.00	
170	Terres cubes de matières d'excavation à enlever et transporter ailleurs @ 0.40		68.00	
	Epuiser la tranchée d'eau.		50.00	188.00
	Longueur de l'égoût 251 1/2 vers. - Prix par verge = \$15.86			\$3988.00
	Prof. moyenne = 9.40			
<u>Rue Meance (anciennement Armiat)</u> (de St Bernard à Bélanger.)				
2318.77	terres cubes de roc à miner et à enlever @ 3.00		\$6956.31	
1099.76	" " de terre à enlever @ 0.30		329.93	
72911	Bricks carrés rendus sur les lieux des travaux @ 11.00		802.02	
53289	Bricks "bords" rendus sur les lieux des travaux @ 12.00		639.47	
195	Banils de ciment de Salland, rendus sur les lieux des travaux @ 2.25		438.75	
195	Barriques de sable de grève rendues sur les lieux des travaux @ 0.40		78.00	
12	Contreplaques de "manchettes" en fonte posées @ 12.00		144.00	
840	Lbs de fer en barres pour "manchettes" forgées et posées @ 0.05		42.00	
2351	Pisirs courants de "cradles" de bois avec "rils" en fer forgé, etc, mis en place dans le fond de l'égoût, y compris le rivetement et remplissage, etc.	@ 0.35	822.85	
2850	Terres cubes de remplissage @ 0.15		427.50	
1765	"Trots" livrés et mis en place dans les "cradles" @ 0.42		741.30	
	Posage de 126200 bricks carrés et circulaires y compris confection du ciment, soit par 100 bricks posés @ 65.00		820.30	12242.43
	A reporter.			

18

39

\$12242.43 ✓

Rapporté

Bois pour étaicement couverture
des ruines, constructions des bâtiments
chantiers, etc.

200 ✓

626 Verges cubes de rocaction d'excava-
tion à enlever et transport ailleurs @ 0.40
Epurer la tranchée d'eau @

210 ✓

200 ✓

\$610.00 ✓

Longueur de l'épave 783 3/4 Verges - Prix par verge = 16.40
Prix moyen 9.56

\$12852.43 ✓

Rue Montréal (de Bernard à Bélanger)

2317.42 verges cubes de roc à miner et à enlever @ 3.00 \$6952.26 ✓

1021.66 " " de terre à enlever @ 0.30 306.50 ✓

70366 Travaux carrés rendus sur les lieux
des travaux @ 11.00 774.03 ✓

52564 Travaux carrés rendus sur les lieux
des travaux @ 12.00 630.77 ✓

190 Travaux de ciment de Portland, rendus sur les
lieux des travaux @ 2.25 427.50 ✓

190 Travaux de sable de grève rendus
sur les lieux des travaux @ 0.40 76.00 ✓

11 Courbes de maniboles en fonte forés @ 12.00 132.00 ✓

770 lbs de fer en boîtes pour maniboles -
forgé et posé @ 0.05 38.50 ✓

2320 Pds courants de "cradles" de bois, avec
traverses en fer forgé, etc., mis en place
dans le fond de l'épave, y compris
le montage et remplissage, etc @ 0.35 \$812.00 ✓

2820 Verges cubes de remplissage @ 0.15 423.00 ✓

1740 "Cradles" livrés et mis en place dans
les "cradles" @ 0.42 730.80 ✓

Pesage de 12930 briques carrées et
biscaïtes, y compris confection du
ciment, soit par 1000 briques posées 6.50 799.05 = 12102.44 ✓

P

39

Reporter.

		Rapportée		
				12102 41
				20000
				20000
520	Verger cubes de matières d'excavation à enlever et transporter ailleurs @ 0.40		208.00	
	Épuiser la tranchée d'eau @		200.00	\$608.00
Longueur 743 verges - Prix par verge = \$16.44				<u>\$12710.41</u>
Prof. moyenne 9.47				
<u>Rue St. Urbain - (Ile St. Louis à Bernard)</u>				
2326.70	verges cubes de roc à miner et enlever @ 3.00		6980.10	
1574.74	" " de terre à enlever @ 0.30		454.42	
86666	Briques carrées rendues sur les lieux des travaux @ 11.00		953.33	953.33
64872	Briques "bavels" rendues sur les lieux des travaux @ 12.00		778.46	
234	Baies de ciment de Portland, rendues sur les lieux des travaux @ 2.25		526.50	
234	Barriques de sable de grève, rendues sur les lieux des travaux @ 0.40		93.60	
14	Contreles de "manchets" en fonte posés @ 12.00		168.00	
980	lbs de fer en barres pour "manchets" posés et posés @ 0.05		49.00	
2862	Grilles courantes de "cradles" de bois avec "ribs" en fer forgé, et posés en place dans le fond de l'égoût, y compris le matériel de remplissage etc @ 0.35		1001.70	
3200	Verger cubes de remplissage @ 0.15		480.00	
2160	"Inverts" livrés et mis en place dans les "cradles" @ 0.42		903.02	
	Postage de 157538 briques carrées et biscuitées y compris confection du ciment mort par 1000 briques posées @ 6.50		985.00	<u>\$13373.13</u>
	A reporter			

~~389~~
 389

\$13873.18

Report

	Bons pour étançonnage, contribution des mines, construction de cadènes, charbonniers, etc	*200.00	
640	Voies cubes de roches d'excavation à enlever et transportés ailleurs @ 0.40	256.00	
	Epuiser la tranchée d'eau @	200.00	656.00
	Longueur de l'égoût 954' Voies - Prix par voie = \$14.70		\$14029.18
	Prof. moyen = 8.90		
	Rue St Georges (Bonne à Bélanger)		
2511.22	Voies cubes de roc à miner et enlever @ 3.00	\$7533.66	
1092.51	" " de terre à enlever @ 0.20	218.50	
73494	Bois carrés rendus sur les lieux des travaux @ 1.00	80843	
52813	Bois "bords" rendus sur les lieux des travaux @ 12.00	633.76	
195	Bois de charbon de Portland, rendus sur les lieux des travaux @ 2.25	438.75	
195	Bois de sable de grise rendus sur les lieux des travaux @ 0.40	78.00	
12	Courbes de "manholes" en fonte pesées 12.00	144.00	
840	lbs de fer en barres pour "manholes" forgés et peints @ 0.05	42.00	
2330	Des courants de "cradles" de bois avec "rails" en fer forgé, etc, mis en place dans le fond de l'égoût y compris le nivellement, le remplissage, etc @ 0.35	815.50	
3103	Voies cubes de remplissage @ 0.15	465.45	
1760	"Trenches" livrés et mis en place dans les "cradles" @ 0.42	735.00	
	Postage des 2330 boîtes carrées et biseautés, y compris confection du courant, soit par 100 boîtes pesées @ 6.50	821.00	12843 30

358

à reporter.

Reporte

12843 30

Bois pour élargissement, couverture de ruines, construction de bûches, charbonnets	200	
500 Verges cubes de rochers d'accrétion à enlever et transporter ailleurs @ 0.40	200	
Épuiser la tranchée d'eau @	200	<u>600.00</u>

13443.30

Longueur = $776\frac{2}{3}$ verges - Prix par verge = 17.25 -
 Prix. moyenne 10.13 -

~~AX~~ (387)

Rue St George
de Bernard à Belanger

Longues caries
73494
Verges de
52813

Profondeur moyenne d'excavation		10.13
" " de terre		2.45
" " roc.		7.68
Quantité roc. - en verges cubes.		2571.27
" terre - " "		1092.51
Longueur d'épave -	776. ²⁰⁰ / ₃ vu	2330. ²⁰⁰ / ₃
Nombre de "Manholes"		<u>12</u>
Verges de "Manholes"		31.83.
Cumul 195 barils -		
Dutale - 390 barils		

~~Rue Maurice (Chemin Ancien)~~

de Bernard à Belanger.

X

Profondeur moyenne d'excavation		9.00
" " de terre		2.45
" " roc.		6.55
Quantité roc. - en verges cubes.		2103.70
" terre - " "		1091.90
Longueur d'épave	783 ²⁰⁰ / ₃ vu	2351. ²⁰⁰ / ₃
Nombre de "Manholes"		<u>12</u>
Verges de "Manholes" -		28.26

~~386~~

Cumul 312798 Bragues caries -
734416 " Barils.

Rue St Urbain
de St Louis à Bernard

Prévisions canis = 866666
" - benl = 64872

Profondeurs moyenne excavation	8.90
" " terre	2.83
" " roc	6.07
Quantité roc en verges cubes	2326.70.
" terre " "	1514.74.
Longueur d'ajout - 954 verges ou	2862 pieds
Nombre de manholes	<u>14</u>
Verges de manholes	27.86 ^{verges}
Ciment = 234 baies	
Sable = <u>468</u> baies	

Rue Waverley
de Bernard à Belanger.



Profondeurs moyenne excavation	9.15.
" " terre	2.30.
" " roc	6.85.
Quantité de roc en verges cubes	2195.40
" terre " "	1017.36
Longueur d'ajout. 773 verges ou	2320 pieds
Nombre de manholes	<u>11</u>
Verges de "manholes"	23.02.

~~1/2~~ (385)

~~5.56~~
~~3~~
~~11.11~~
 4.50 p. long.

Montreal 18 Juin 1895

à son Honneur le Vicar
et à M. M. les Conseillers
de la Ville de Montréal

Messieurs,

Permettez-moi d'attirer votre
attention sur le fait que le projet d'annexion
qui a été soumis par M. White l'arrêté
de la "Municipal Water Board" au sujet de la
prise des tuyaux à l'eau au Mont-Royal, il
y a quelques temps, entretient certaines clauses
qui ont à mettre ces tuyaux sous le contrôle
de l'Ingenieur de la Cie, quand c'est vous qui
les payez et devriez les contrôler le profane.
Je me suis opposé dès à la venue de
ces clauses ainsi que de quelques
autres, et j'en espère que dans l'intérêt
de votre Corporation vous serez assez bons
de ne pas terminer cet arrangement qui
~~serait par quelques jours de semaines~~
~~et qui ne servirait qu'à flatter les passions~~
sans que j'aie l'appartenance d'en faire
des révisions

Quelques semaines

Je suis sûr que vous en serez satisfaits

39

J. M. L. L.

J. M. L. L.

P49/C5,9

4 5

2 6 8

VILLAGE OF ST. LOUIS DU MILE END.

8/11/95

SPECIFICATION FOR CAST IRON PIPE AND SPECIALS.

-----:-----:-----

The cast iron pipes are to be delivered in lengths of twelve feet, exclusive of faucets and all pipes must be cast vertically in dry sand and of good remelted strong tough gray pig iron such as may be readily drilled and chipped.

The pipes must be cast of uniform bore and thickness of metal throughout and perfectly free from flaws or defects of any kind.

All specials must be of the same quality as the pipes, and shall in no case measure more than twenty four inches at their greatest length and have faucets all round.

The cast iron valve boxes shall be the ordinary ones with sliding cover and shall be supplied complete with covers and all the whole in uniformity to sketches furnished by the undersigned.

In any case the pipes and specials to be dressed and cleaned under cover immediately after being cast, and than coated with Dr. Smiths patent coal tar varnish and the whole of them must be warranted to stand a pressure of 300 lbs per square inch after they are delivered in Mile End.

The test to be made at the manufacture of the successful bidder and at his expense by the Engineer of St. Louis du Mile End, and in the case of the Engineer not being able to see to same a sworn certificate that

the

400

the above test has been applied shall have to be sent with the pipes.

During the application of this pressure the pipes shall be well hammered.

Moreover if lead, putty, rust or any other preparation be found in holes in any pipes, they will be forfeited to the Corporation and the Contractor will be held responsible for all expenses and damages arising from any such stuffing, should the pipe have been laid before it is discovered.

In any case the Contractor will be held responsible for all damages arising from hidden defects for one year after delivery.

The ton hereafter referred to is the ton of 2000 pounds.

Payments will be made thirty days after perfect delivery of each car load.

Quantities of pipes and specials are given hereafter.

The price must be delivered F.O.B. St. Louis du Mile End, Villeneuve Siding, and the whole order delivered not later than the 17th. day of July 1895.

It is hereby understood that the Corporation of the Village of St. Louis du Mile End does not bind itself to accept the lowest or any tender. All pipes to be of same weight and of same quality as the pipes already put in.

MONTREAL? July 8th. 1895.

~~31~~ (404)

CHIEF ENG. VILLAGE OF ST.

LOUIS DU MILE END.

VILLAGE OF ST. LOUIS DU MILE END,
TENDER FOR CAST IRON PIPE AND SPECIALS.

-----:-----

TO THE MAYOR AND COUNCILLORS OF THE
VILLAGE OF ST. LOUIS DU MILE END.

The undersigned hereby offer to furnish the pipes and specials as required in the foregoing specification and quantities at the following prices, F.O.B. Village of St. Louis du Mile End, P.Q., and to the entire satisfaction of your Engineer and Corporation.

Ordinary straight pipe
per ton of 2000 lbs.

Specials per pound.

Valve boxes, each.

CONTRACTOR.

ADDRESS.

 (403)

P49/C5,9

4 5

2 4 6 8

Bureau

By Order of M. L. ...
TOWN OF MAISONNEUVE.

22 June 95

SPECIFICATION FOR CAST IRON PIPE AND SPECIALS.

-----:-----:-----

The cast iron pipes are to be delivered in lengths of **twelve feet**, exclusive of faucets and all pipes must be cast vertically in dry sand and of good re-melted strong tough gray pig iron such as may be readily drilled and chipped.

The pipes must be cast of uniform bore and thickness of metal throughout and perfectly free from flaws or defects of any kind.

All specials must be of the same quality as the pipes, and shall in no case measure more than twenty four inches at their greatest length and have faucets all round.

The cast iron valve boxes shall be the ordinary ones with sliding cover and shall be supplied complete with covers and all the whole in uniformity to sketches furnished by the undersigned.

In any case the pipes and specials to be dressed and cleaned under cover immediately after being cast, and then coated with Dr. Smith's patent coal & tar varnish and the whole of them must be warranted to stand a pressure of 300 lbs. per square inch after they are delivered in Maisonneuve. *M. L. ...*

The test to be made at the manufacture of the successful bidder and at his expense by the Engineer of *M. L. ...* Maisonneuve, and in the case of the Engineer not being able to see to same a sworn certificate that the above

test

~~38~~
398

P49/C5,9

4 5

1 2 4 6 8

test has been applied shall have to be sent with the pipes.

During the application of this pressure the pipes shall be well hammered.

Moreover if lead, putty, rust or any other preparation be found in holes in any pipes, they will be forfeited to Corporation and the Contractor will be held responsible for all expenses and damages arising from any such stuffing, should the pipe have been laid before it is discovered.

In any case the Contractor will be held responsible for all damages arising from hidden defects for one year after delivery.

The ton hereafter referred to is the ton of 2000 pounds.

Payments will be made thirty days after perfect delivery of each car load.

Quantities of pipes and specials are given hereafter. All pipes to be of same weight and of same quality as the pipes already put in.

The price must be delivered, along the Streets Wile Road in Maisonneuve where indicated, and the whole order delivered not later than the 15th. day of August 1895.

It is hereby understood that the said Corporation of Wile Road does not bind itself to accept the lowest or any tender.

MONTREAL, July 8th ~~June 22nd~~. 1895.

CHIEF ENG. OF THE TOWN OF
MAISONNEUVE.

3 B98

cases, and must be delivered by August 1st. 1895.

V A L V E S.

All valves shall have faucets on both sides and shall be brass finished and be first-class water valves in every respect.

All valves must be perfectly tight under a pressure of One hundred and thirty pounds (130 lbs.) and must be arranged to open to the right, and must be all delivered by July 17th. 1895.

GENERAL CLAUSES.

All Hydrants and valves must be delivered where required on the Streets of ^{ville End} ~~Maisonneuve~~ as mentioned above, and in the case of Hydrants and valves of American manufacture the duty shall be paid by the Contractors.

All Hydrants and valves shall be subject to the approval of the Engineer, and be of the Ludlow type.

The approximate quantities of each are as below:

2 - 4 inch valves.

7 - 6 " "

8 - 8 " "

3 - 12 " "

21 - 2 nozzle hydrants

The whole as per above specifications.

28 (400)

87 It

It is hereby understood that *the Corporation*
of St. Louis de Montmagny does not bind itself to accept
the lowest or any tender.

July 8th
MONTREAL, June 22nd. 1895.

CHIEF ENGINEER,

TOWN OF MAISONNEUVE.

Village de Saint Louis de
Montmagny

~~82~~ (399)

86

VILLAGE OF ST. LOUIS DU MILE END.

99 July 1895

SPECIFICATION FOR HYDRANTS AND VALVES.

HYDRANTS.

Tenders shall be received by the Corporation of St. Louis du Mile End, and must be addressed to the Sec. Treas. of the Village of St. Louis du Mile End.

The Hydrants must be of a neat design and must extend 3'-0" from ground level to extreme top, while the post, from the ground level down to the centre of the faucet on same, shall be six feet (6'-0").

All Hydrants shall be provided with two 2 1/2 inch hose nozzles, threaded according to sample nozzle furnished.

A drip outlet must be provided in every hydrant that will with certainty drain the hydrant of all water it contains, as soon as the valve is closed, and the drip must close automatically as soon as the valve begins to open.

All stuffing boxes must be well made and provided with good strong glands.

All hydrants shall be provided with square nuts on valve stems and nozzle covers and shall be made to open the same as those existing there at present.

The post shall be amply large and not less than five and one half (5 1/2") inches in diameter while the faucet for the connecting pipe shall be made for four inch (4") pipe.

498

~~1895~~
Hydrants

Hydrants shall be furnished without frost cases,
and must be delivered by July 24th. 1895.

V A L V E S.

All valves shall have faucets on both sides and shall be brass finished and be first class water valves in every respect.

All valves must be perfectly tight under a pressure of one hundred and thirty pounds (130 lbs.) and must be arranged to open to the right, and must be all delivered by July 17th. 1895.

GENERAL CLAUSES.

All Hydrants and valves must be delivered F.O.B. Villeneuve Siding, Village of St. Louis du Mile End, P.O. as mentioned above, and in the case of hydrants and valves of American manufacture the duty shall be paid by the Contractors.

All hydrants and valves shall be subject to the approval of the Engineer, and be of the Ludlow type.

The approximate quantities of each are as below:

3 - 4 inch valves.

4 - 6 " "

7 - 2 nozzle hydrants.

The whole as per above specifications.

It
~~108~~

407

It is hereby understood that the Corporation of St. Louis du Mile End, does not bind himself to accept the lowest or any tender.

MONTREAL, July 9th. 1895.

CHIEF ENGINEER,

ST. LOUIS DU MILE END.

406

~~107~~

P49/C5,9

5 b

2

4

6

8

VILLAGE OF ST. LOUIS DU MILE END.

SPECIFICATION FOR PIG LEAD.

-----:-----

The pig lead shall be good Spanish Pig Lead or its equal in quality and of an approved brand, and there shall be ~~1/2 ton~~ required which must be delivered not later than the 17th. of July next (1895).

The Pig Lead shall be delivered ~~where~~, where required on the Streets of St. Louis du Mile End.

The lead must be soft and pure and shall be subject to the approval of the Village Engineer.

The Corporation of the Village of St. Louis du Mile End does not bind itself to accept the lowest or any tender.

The Contractor must furnish all the lead over and above the amount mentioned above at the contract price during the year 1895.

MONTREAL, 9th. July, 1895.

CHIEF ENGINEER,

ST. LOUIS DU MILE END.



--- FORM OF TENDER ---

VILLAGE OF ST. LOUIS du MILE END.

-----:-----

TO HIS HONOR THE MAYOR AND COUNCILLORS

OF THE VILLAGE OF ST. LOUIS DU MILE END.

Gentlemen:-

the undersigned, hereby
offer to furnish the pig lead mentioned in the annexed
specification F.O.B. where required on the Streets of
your corporation, and not later than the dates named,
and to the entire satisfaction of your Engineer, J.
Emile Vanier, for the sum of _____ cents
per pound.

CONTRACTOR.

ADDRESS.

409

P49/C5,9

5 8

2 4 6 8

15 juillet 95

Village incorporé de Louis du
Mile-Eud

Spécification ^{la fourniture de} concernant le pose des tuyaux
à l'eau et accessoires sur les rues
Clarke, Young, Beaubien et St-Eusèbe.

Clauses générales. L'entrepreneur aura à fournir tous les
matériaux nécessaires au ^{comme} jointoiement des tuyaux et
accessoires, comme plomb et étampes bote, ainsi que la
main d'œuvre requise pour la bonne exécution
de l'entreprise de même que l'outillage spécial
~~usité en pareil cas. La Capacité de la Pipe doit être~~
tranchée. L'entrepreneur aura à poser les dits tuyaux
et accessoires dans les tranchées actuellement pratiquées
pour les égouts des rues mentionnées en tête de cette
spécification, excepté toutefois sur la rue St-Eusèbe
entre les rues St-Henri et St-Paul où les
tranchées à six pieds de profondeur devant être fait
à neuf ~~deux~~. L'entrepreneur sous la direction du
Commissaire devra d'abord nivelés le remplissage ~~actuel~~
actuel qui a été fait au dessus des ouvrages en
brique de manière à ce que l'assise des tuyaux
et accessoires soit mise parfaite ^{de niveau} d'un bout à l'autre.
Les joints doivent être spécialement ~~soignés~~ soignés afin
qu'il ne y ait aucun risque de ^{rupture} fissure ou de
déslocation à ces endroits. L'espace suffisant devra
~~être laissé entre les joints des tuyaux afin que l'eau ne puisse~~
Remplissage. Après la mise en place définitive
des tuyaux et accessoires dans le fuid de la tranchée
comme susdit, le remplissage de la tranchée devra

→

415

Le contracteur sera tenu responsable de la mauvaise exécution de ses ouvrages, le cas échéant jusqu'à trois mois après complétion de son contrat.

Tout le travail sera soumis ~~immédiatement~~ aux instructions données par le Municipalité et au Secr à la surveillance de l'Ingénieur de la Division Water & Sewer; et il est entendu que tous les travaux ^{exécutés} ~~doivent~~ être exécutés de la même manière que la Cité Compagnie les aurait exécutés elle-même, dans les mêmes circonstances, le tout en vertu de la présente convention, et non de la présente convention seule.

Les orbes de bornes fontaines seront placés suivant les plans et instructions du Municipalité. Le contracteur aura soin de mettre toutes les bornes de la même manière à ce que la partie supérieure se pose au niveau de la surface du remplissage de la tranchée au niveau qui lui sera ultérieurement indiqué.

Les bornes fontaines seront mises aux endroits indiqués par le Municipalité. On y pratiquera au-dessous de ces bornes fontaines un puits de 2 pieds de profondeur rempli de pierre concassée laquelle couvrira ^{de 12 à 18 pouces} le branchement allant de la borne fontaine au tuyau principal par une longueur de 7 à 8 pieds. Toutes les bornes fontaines seront placées sur des bords de 18" x 18" x 2" faits de bois de 2^e d'épaisseur. Le remplissage devant se faire quand il a été dit plus haut.
Sur les plans de alignement donnés par la Municipalité en place des bornes fontaines doivent être référé à la présente convention.

(413)

Pris de permission

Le pris de permission du Contracteur devra com-
 prendre le passage des bornes frontales y compris
 les branchements aux tuyaux principaux ainsi que
 l'excavation et le remplissage nécessaires qui seront
 exécutés en dehors des tranchées d'égout.
 Il en sera de même des creux de remplissage
 au coin des rues Clavelle et St Louis ainsi qu'à
 l'intersection des rues Beauclerc
 et St Eusèbe, en dehors des courbes de l'égout
 actuellement existant. Le Contracteur en sera
 en outre chargé à creuser et remplir aux bords
 des puits sans frais autres que ceux mentionnés
 dans son pris de permission partant en regard
 en dehors du creux d'égout fait pour la cité
 au commencement de ce dessein, pour
 parfaire les travaux d'acqueduc qu'il
 aura entrepris.

*Des au dessein
 de la Ville de Montréal
 le 20 Juin 1895
 le Conseil Municipal
 a résolu de donner
 au Contracteur
 de l'égout
 un droit de passage
 sur les propriétés
 des particuliers
 pour la pose
 des tuyaux
 d'égout
 et de faire
 creuser et
 remplir les
 puits
 nécessaires
 sans frais
 autres que
 ceux mentionnés
 dans son pris
 de permission.*

Malais. Delais. Tous les travaux en-dessus de-
 scrits ont été faits pour le fleur cont de Malais par
 le Contracteur de St Louis des Eglises
 et a la satisfaction des propriétaires.
~~Le Contracteur sera responsable de tous les débris qui pour-
 ront survenir dans la livraison des tuyaux
 et de tous les débris qui se trouveront dans
 les puits.~~

Classe d'un contrat

Tous les clauses générales et particulières du dessein des
 égouts de la Ville de Montréal en vertu duquel on a
 obtenu ici en vertu de ce dessein ont été respectées
 et toutes les clauses de ce dessein ont été respectées
 et toutes les clauses de ce dessein ont été respectées.

[Signature]

412

Montréal 15 juillet 1895

Signé en chef St Louis de l'égout

Montréal, 12 Juillet 95

Copie

Monsieur
et à Messieurs les Conseillers
du Village de St Louis du Kirk End.

Messieurs,

Vous soumissionnaires offrons de faire tous les
travaux requis pour le posage et la fourmi-
ture des tuyaux à l'eau et accessoires, sur
les rues Clarke, Young, St Eugène et
Beaubien, suivant les plans et devis
préparés par M. J. Charrier, Ingénieur
pour la somme de quatre mille
Dollars (\$4000⁰⁰).

Espérant que vous nous accorderez
l'exécution de ces travaux.

Vous sommes,

Vos tout dévoués

(signé) P. Babin et Valiquette.

le 16 juillet
la soumission a
été lue en Assem.
publique en
suite accordée en
séance de Comités
avec démission
de \$100⁰⁰
(Note de M. Babin)

#A 416

Montreal, July 15th 1895.

revised copy

St Louis du Mile End.

Quantities for cast iron pipes and specials
to be used on Clark Cr. St. Eugene,
Beaubien et Young.

- ✓ 340 lengths of 4" pipe (12 ft long)
- ✓ 9 2 nozzle by drants
- ✓ 11 4" valves
- ✓ 11 valve boxes for 4" pipes
- ✓ 1 cross 12 x 12 x 4 x 4.
- ✓ 1 " 6 x 6 x 4 x 4.
- ✓ 1 branch 4 of 10.
- ✓ 11 " 4 of 4.
- ✓ 2 6" plugs
- ✓ 4 4" plugs
- ✓ 1 10" flange

✓ 2 12" plugs. (Main St.)

~~5~~
418

To be distributed as follows:

Clark Avenue.

- 2984/11 249 lengths of 4" pipe (12 ft long)
- 6 2 nozzle hydrants
- 5 4" valves
- 5 valve boxes for 4" pipe.
- 1 cross 12x12x4x4.
- 1 " 6x6x4x4.
- 1 6 branches 4 of 4.
- 2 12" plugs.
- 2 6"
- 1 4" plug.

Young Street

- 432/11 36 lengths of 4" pipe (12 ft length)
- 1 branch 4 of 10
- 1 10" stem
- 1 branch 4 of 4.
- 1 4" plug.
- 1 4" valve.
- 1 valve box for 4" pipe
- 1 2 nozzle hydrant.

St Eugene.

- 372/11 31 lengths of 4" pipe (12 ft long)
- 4 4" valves.
- 4 valve box for 4" valves.
- 1 4" plug.
- 2 branches 4 of 4.

Beaubien St.

- 360' 30 lengths of 4" pipe (12 ft long)
- 1 4" valve
- 1 valve box for 4" pipe
- 1 4" plug.
- 1 branch 4 of 4.
- 1 2 nozzle hydrant.
- 1 branch 4 of 4. (*)

~~11~~

(417)

(Signé) J.E. Vanier
Ingénieur. St Louis du Mile Est.

MUNICIPALITE DU VILLAGE DE ST-LOUIS DU MILE-END

BUREAU: 155 ST-DOMINIQUE

St-Louis du Mile-End, 16 *juin* 189*8*

Messrs. *Bastien & Valiquette*

A la Corporation du Village de St-Louis du Mile-End } Dt.
To the Corporation of the } Dr.

1894	Dec 23	à l'hist de l'air	no 700	123 15
	29	.	704	280 92
	31	.	713	65 59
1895	Jan 4	.	"	10 00
	Fev 4	Compte journalier de		60
		Salaires Inspecteur 23. Mar. au 27 Juin		160
				<u>614 26</u>
<i>Exploisifs</i>				
<i>Bois</i>				

43

419

Copie au
L'ingénieur
le 16 au soir

Travaux d'Agueduc de
St. Louis du Sud-Est

16 Juillet 1915

Estimé du coût des fournitures et des pompes
des tuyaux à l'usage et accessoires tels que les, croix
bouches, bornes fontaines, et autres etc sur les rues
Clarke, Young, Beaubien et St. Louis.

1^o Rue Clarke, de St. Louis au boulevard Beaubien.

2540 pds
Longueurs de tuyaux communs de tuyaux de 4"
prix @ 0.55 = 1397.00

A Boucles de 4" et bords en fonte p. acier @ 17.50 = 225.00

1900 lbs de pièces spéciales p. acier @ 3.50 = 66.50

Raccordement au tuyau de la rue St. Louis
excavation, remplissage etc, = 30.00

Bornes fontaines p. acier avec branchements
de 4", excavation, et remplissage à terre @ 10.00 = 40.00

Nivellement du fond actuel de la tranchée
2540 pds @ 0.04 = 113.60

700 yds de croix, tuyaux et accessoires = 100.00

2542.10

2^o Rue Young, de Parc à l'avenue de la

400 pds communs de tuyaux de 4"
prix @ 0.55 = 220.00

15 albes et bords de fonte p. acier @ 11.50 = 172.50

200 lbs de pièces spéciales p. acier @ 3.50 = 7.00

1 borne fontaine avec branchements
prix, comme sur dit @ 100.00 = 100.00

Raccordement au tuyau de l'avenue
du Parc, excavation, remplissage, système
de tuyaux de 10", joints d'union, et joints,
remplacement de tuyaux remplissage etc = 49.00

400 pds communs de nivellement du fond
de la tranchée actuelle @ 0.04 = 16.00

409.50

424

3^e Rue St Eugène, de Caspary à St Dominique
 (a) 227 pds de tuyau de 4" ^{à la suite} $0.55 = 124.85$
 3 valves de 4" et bords de fonte percés $17.50 = 52.50$
 480 lbs. de pièces spéciales pour $3\frac{1}{2} = 15.75$
 227 pds de raccordement du fond
 de la tranchée actuelle 9.08
 Raccordement à la rue Caspary 18.50
 (b) de Rambouillet à St Dominique
 100 pds de tuyau de 4" ^{à la suite} $2.15 = 215.00$
 excavation et remplissage $17.50 = 35.00$
 2 valves de 4" et bords de fonte percés 7.00
 200 lbs. de pièces spéciales pour 7.00
 1 mètre de raccordement du tuyau de
 la rue St Eugène avec celui de la rue
 St Dominique, excavation et remplissage
 compris pour 62.00
 à l'ancien 62.00

524.68

4^e Rue Rambouillet (de St Eugène à St Dominique)
 360 pds de tuyau de 4" $0.55 = 198.00$
 1 valve de 4" et bords de fonte percés 17.50
 1 bonnet de fonte et branchement percé 100.00
 20 lbs. de pièces spéciales pour 7.00
 360 pds. de raccordement du fond
 de la tranchée actuelle 14.40
 Raccordement à la rue St Eugène 15.00
 Grand total 351.90

Montreal 15 Juillet 1895

[Signature]
 Le Directeur en chef de la voirie
 de la Ville de Montréal

Total gén. 3833.18

423

~~4~~

*copie de l'original
1 copie a la mairie
M. le Maire des Jards
M. le Maire des Jards
M. le Maire des Jards
ag. St Louis
16 juillet 1895*

THIS MEMORANDUM OF AGREEMENT made in duplicate
and entered into at the City of Montreal, in the Province
of Quebec, Canada, on this Sixteenth day of July, A.D.
1895,

BETWEEN:

The Municipality of the Village of
St. Louis du Mile End, herein acting and represented by
Joseph Belanger, the Mayor, and A.F. Vincent, the Sec-
retary Treasurer, of the said Municipality, hereto duly
authorized by resolution passed on the Eighteenth day of
June, A.D. 1895, hereinafter called the Municipality,

PARTY OF THE FIRST PART,

A N D

The Montreal Water and Power Company, a corpo-
ration having its head Office at Montreal, herein acting
and represented by Edward M. Fulton, the President,
and Thomas J. Drummond, the Vice-President, of the said
Company, hereto duly authorized by resolution of the
Board of Directors passed on the ninth day of July inst-
ant, hereinafter called the Company.

PARTY OF THE SECOND PART.

W I T N E S S E T H:

That the parties hereto, in consideration of
the mutualities hereof, have agreed and hereby agree and
respectively bind and oblige themselves as follows, to
wit:

*421
EX*

1. Notwithstanding and without derogation
from the Contract entered into between the parties here-
to before John Fair, Notary, on the twelfth day of
Feb.

February, Eighteen hundred and ninety-one, which Contract shall remain in full force and effect, the said Municipality is hereby empowered and undertakes to furnish and lay the necessary pipes, including service pipes and hydrants, for the supply of water (on Clarke Street, Young Street, St. Eugene Street, Beaubien Street, that part of St. Louis Street (from the Company's present system to the Outremont line), and to connect the same with the Company's present system, the whole at the cost and charges of the said Municipality, and upon the conditions hereinafter set forth.

2. The said work shall be done in accordance with the plans already prepared by the Company's Engineers, and deposited in the Company's Office, and shall be done under the supervision and to the satisfaction of the Company's Engineer or other Officer appointed by the Company to inspect the same. Before commencing the said work or any part thereof, the Municipality shall notify the Company in writing, specifying where the work is to be commenced, and what work is proposed to be done, and if the Company fails to send its Officer to supervise the said work within three days from receipt of notice, then the Corporation shall have the right to proceed with the work, and such work shall be deemed to have been done to the satisfaction of the Company or its Engineer.

3. From and after the time the said work is commenced, the Municipality shall furnish to the Company's monthly statement showing the amount of work which has
been

428
5/10

been done during the month then ending, and the cost of the same, and such other particulars as may be from time to time required by the Company.

4. The Company shall supply water through the pipes thus laid in the same way as through the other parts of its system, the said water to be supplied by the said Company to the consumers through the said extensions in accordance with the rates provided in the contract hereinabove referred to, and the said supply of water shall commence as soon as the pipes have been tested and accepted by the Company's officer hereinabove referred to; said test shall be made in each street within two days after receipt of notice that the work has been finished, and the result of said test shall be notified to the Municipality within twenty four hours thereafter.

5. The said Company shall keep the said extensions in good repair.

6. So soon as the revenue derived from the said extensions amounts to ten per cent of the cost thereof, the said Municipality may require the Company to take over the said extensions and to pay therefor as hereinafter provided, and in such event the Company shall pay interest on the purchase price at the rate of six per cent per annum from the date of the expenditure by the Municipality of the amount to be thus reimbursed.

7. The Company shall have the right at any time to acquire the said pipes and appurtenances, or any portion thereof, upon paying therefor (as in the last preceding section provided.)

8. The

~~8~~
427

8. The amount payable by the Company in the event of a purchase under the terms of the present contract shall be the actual cost price thereof, (with interest at the rate of six per centum per annum.) The said cost price shall not exceed the fair market price, all said works to be done in the usual summer season.

9. Until the Company shall purchase as herein provided, the Municipality shall be deemed, and is by these presents declared to be, the sole proprietor of the said materials and pipes so laid, which shall not form a part of the Company's water system in the Municipality in so far as the said system is liable for whatever mortgages or liens may actually or hereafter exist on the said water system.

10. The Company undertakes to submit the present agreement to the Trustees for the bondholders and to endeavour to obtain their assent thereto.

11. The present agreement is made without prejudice to the rights of the parties hereto, and shall not in any manner affect pending litigation.

IN WITNESS WHEREOF the parties hereto have set their hands, at Montreal aforesaid, the day and year first above written.

IN PRESENCE OF:

W.J.WHITE, SECY.
11 PLACE d'ARMES,
MONTREAL.

(SIGNED) E.M. FULTON, PRES.
" THOS.J. DRUMMOND, V.-P.
" JOSEPH BELANGER, MAIRE.
" A. P. VINCENT, SEC.-TREAS.

JA
(426)

EXTRACT FROM MINUTES OF MEETING OF THE
BOARD OF DIRECTORS OF THE MONTREAL WATER & POWER COMPANY,
HELD AT THE OFFICE OF THE COMPANY, AT MONTREAL, ON
THE NINTH DAY OF JULY A. D. 1895.

-----oo0oo-----oo0oo-----

"Resolved: that the draft agreement prepared by
the Company's Solicitors between the Municipality of the
Village of St. Louis du Mile End, and the Company with
regard to extensions in that Munucipality be and is
hereby approved, and the President and Vice-President
be and are hereby authorized to execute the same in the
name of the Company".

A TRUE EXTRACT.

(SIGNED) A. CARAVALL

ASSIST. SECY.

5
425

P49/C5,9

7 3

1 2 3 4 5 6 7 8

Montreal, July 16th 1895

— St. Louis du Mile End. —

— Bastien & Valiquette Contract —

— 1st Estimate — (Partial)

Clark Ave.	
Young	\$ 27750.00
St. Eugene.	3050.00
Beaubien.	1800.00
	<u>2375.00</u> 34975.00

To be deducted -

1800 C. 7d. of filling	@ 0.50	900.00
1300 C. 7d. of material blue drawn away	@ 0.40	420.00
60 lbs. of dynamite	@ 0.15	9.00
95 Caps	@ 0.01	0.95
Brick clay		200.00
Miscellaneous pay		<u>470.05</u> 2000.00

Less also the pay rolls for the portion did by day work, also inspectm salary

Total for 1st partial estimate = 32975.00
 614.26
31860.74

430

Montréal, 16 Juillet 1895

à son Honorable tenant et à
M. les Conseillers du Collège
de la Ville de Montréal

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rap-
porter que vos honorables pères à M. le Pro-
fesseur Valiquette à compte sur contrat d'ajouté
du 29 Dec. 1894 (re mes Clarks, D'Esquieu,
Recevoir de Young, montant à \$4975.00), la somme
de huit cent mille huit cent soixante dollars
et six cent et quatorze centés (3860.74).
La retenue suffisante pour couvrir la balance
de l'un des à faire à savoir qu'à effectuer certains
versements d'impôts, de matériaux employés
appartenant à votre Corporation, et de couvrir
mément de l'un des excédés à la journée etc,
ayant été pris en considération.

J'ai l'honneur d'être très
votre très obéissant serviteur
E. Vanier

Intendant en chef de la Ville de Montréal

23

(A31)

Montréal, 14 Août 1895.

Steb End

Mr. Landa Demers,
Contracteur.
145. Rachel.
Cité Moncton,

Je crois utile de vous informer que dans une
séance tenue ce soir, le Conseil d'Outremont
s'occupera de la construction d'un égout sur la
rue Villeneuve où se trouve l'une de vos propriétés;
Des pourparlers à ce sujet ont eu lieu entre ce
Conseil et celui de St Louis du Stebe End.

L'intérêt que vous portez à cette question
m'engage à vous suggérer de voir, si possible,
quelques membres du Conseil d'Outremont avant
la séance afin de les disposer à en arriver
à la construction immédiate de cet égout; en

Votre bien dévoué,

(signé) J. E. Vanier.

à ayant soin en
même temps de
leur remettre une
requête qui les
presse de vous
donner satisfaction

~~72~~

132

St Louis du Mile End. Sept 1895

		Length.	Note
1	Clarke St.	4" 2848 ft	(from St Louis to Bernard St.)
2	Young St.	4" 383 "	(Park Av. to Hutchison St.)
3	Beau bien St.	4" 360 "	(St Eugene to Hoagland St.)
4	St Eugene St.	4" 327 "	(Casgrain to St Dominic St.)
5	St Louis St	16" 403 "	(Park Av. to limits)
6	Stuart St	6" 453 "	(St Joseph to St Louis)

Pipe laying laid in Mile End
by Corporation
on 1895.

Copie remise à
la Central N. S. Power Co
le 30 Septembre 1895

440

~~88~~

Sept 1895

Services deau prouvés a placer au Meile Ent.

2	Benjamin St Jean	416 1/11	
2	Cleophas Purot	1/2. 434 - 11	
2	Oride Lavoie	1/2. 435 -	
4	St Amour et Paquette	420	
4	Franc Martin	419	
2	Lapierre St.	432	
6	Jos. Suberville	} — 348	
2	Laplante		
2	Jos. Desmarais		
2	Ros Fred	11	Young
4	Em. Brunette		Clark
2	Services subor.	5-7	Young
2	" "	1-3	"
2	" "	15-17	"
4	G. Galarneau	370	Clark
2	Industrie S. et M.		Young
2	Arthur Marceau	443-11	
2	Pelletier		Clark
2	Sauvageau		Clark
2	Desormeau		Clark
1	Thibault		"
2	J.B. Beaumont		"
3	Louis Dubois		H. Egan
2	Clotilde Thibault		Clark
2	Leonard Grandmaison		
2	Karmidas Figeon		
2	Armand Giguere		
-	Louis Filiors Clarke		

441

~~87~~

Nov 20th 1895

St. Louis of Mobile End water system.

Quantities for pipes and specials on
Maguire St.

Bashin and Valiquette contract

- 4 lengths 4" pipe
- 42 " 6" "
- 1 branch 4 of 6"
- 1 2 nozzle hydrant
- 58 6" valves
- 27 4" "
- 18 crosses 6x6x6x6.
- 27 " 6x6x4x4.
- 27 4" plug
- 37 6" "
- 58 valve boxes for 6" valves
- 27 " " " 4" "

442

8/5

Sept 1895

St. Louis du Mile End water system.

Quantities for pipes and specials on Stuart St.
Bastien and Valiquette contract.

- 38 lengths of 6" pipe
- 2 " of 4" pipe
- 1 cross 6x6x6x6
- 1 6" plug
- 2 6" sleeves
- 2 6" valves
- 2 valve boxes for 6" valves.
- 1 2 nozzle hydrant.
- 1 branch 4 of 6.

443

~~87~~

Montreal September 23rd 1895

Thos J. Drummond Esq
Vice Pres.
M. W. & P. Co
City

Dear Sir,

I beg to submit to you that the work done at the end in laying water pipes & specials by the Corporation under contract with Messrs. Prud'homme & Valiquette according to the plans furnished by your Company's Engineer amounts to the sum of \$3900.⁰⁰.

Said work having been done on Young, St. Eugene, Beaubien and Clark Streets.

Yours truly
J. Emile Vanier
Chief Engineer St. Louis du Centre Eng

~~84~~

444

Montreal, Octob. 7th 1895.

Messrs. J. Drummond Esq.
Vice. Presid^t Montreal Water & Power Co.
City,

Dear Sir,

I hereby advise you that the Corporation of
Wile End is now laying a 6 inch pipe on Stuart
St., from St. Joseph St. to St. Louis St. and that you
may send the C's inspector to over see the same
as agreed upon already.

I remain,

Yours truly,

(Signed) J. Emile Vanier,
Chief Eng. Wile End.

446

84

Montréal 7 Octobre 1898

à son Honneur le Maire et à
Messieurs les Conseillers des
Villages de St Louis du Mont Royal

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rap-
port que J'ai notifié la "Montreal Water
Works Co" que l'on pouvait voir tuyau d'eau
d'accessions sur la rue St-Jacques de la rue
St-Joseph à la rue St-Louis, et qu'elle ait
à envoyer comme avant, suivant un jugement
spécial, par respectueux.

J'ai l'honneur d'être
Vos très obéissants serviteurs
J. Eusèbe Darius
Ingénieur St L. du M. R.

4145

~~41~~

Montreal, Oct 7th 1895.

St. Louis du Mile End.
Water pipe system

Bastien & Valiquette
Contract

Office note

Clarke
Jonn
Beaubien
St. Eugene

\$3900.00 ~~2400.00~~

St. Louis St.

382.25 77.07 16" pipe laid, Compensating, trenching, laying, and furnishing 4 men for filling the Corp. Casting its iron material.

@ 350 1337 88

1-2 nozzle hydraulic work
for the Corp. casting its iron material and refilling

@ 100⁰⁰ 100

\$5337.88

Chas -

Repairing 4" pipe broken on
Clarke ave above Fairmount
by blasting out for pulley -

1- 4" sleeve

1.00

1- load.

1.00

Repairing.

2.00

\$4.00

Total

\$5341.88



Handwritten initials or signature.

1 Oct. 95

Regence de St Louis au Mile End.

Travaux Partis et Valiquette
(votre soumission acceptée du 8 Août 1895)

Rue Clarke.

N ^o des maisons	Longueur du service	Genre du service	Prix par pied courant	Montant Total	Observations
272 et 276	33'3"	1 Double	\$1.10	\$36.57	
286	33'6"	1 "	"	36.95	
288	33'6"	1 "	"	36.95	
291 et 293	34'8"	1 "	"	38.13	
295 et 297	34'8"	1 "	"	38.13	
299 et 301	36'7"	1 "	"	40.24	
303 et 305	36'7"	1 "	"	40.24	
302 et 304	30'9"	1 "	"	33.82	
298 et 300	30'9"	1 "	"	33.82	
306 et 308	30'4"	1 "	"	33.36	
310 et 312	30'4"	1 "	"	33.36	
318 et 320	38'0"	1 "	"	36.30	
319	38'7"	1 simple	\$0.70	27.02	
321	38'7"	1 "	"	27.02	
Côté nord Fairmont	35'3"	5 Doubles	\$5.50	193.87	
" ouest "	32'4"	1 "	\$1.10	35.56	
338 et 340	32'6"	1 "	"	35.75	
342 et 344	32'9"	1 "	"	36.02	
346	32'6"	1 "	"	35.75	
351 et 353	35'6"	1 "	"	39.05	
357 et 355	35'6"	1 "	"	39.05	
en face 357	32'6"	1 "	"	35.75	
" " 361	32'9"	1 "	"	36.02	
379 et 381	37'2"	1 "	"	40.99	
A reporter				\$1019.41	
				219.61	

105

N ^o des Maisons	Longueur de Service	Genre du Service	Prix par pied courant	Montant	Stamps	Observations
Report				1019.41		
lot Gamelin	31'0"	1 double	1 ¹⁰	34.40		
L. Filion	31'0"	1 "	"	34.10		
414 et 416	32'9"	1 "	"	36.02		
432	33'0"	1 simple	0.1 ⁰⁰	23.70		
Galarnecan	35'2"	2 doubles	2 ²⁰	77.37		
553 et 561	36'6"	1 "	1 ¹⁰	40.15	1264.25 [¢]	
Total.						

Rue Young.

Côté Nord.

17 et 19	34'3"	1 double	1 ¹⁰	37.67		
21 et 23	34'6"	1 "	"	37.95		
9 et 11	33'9"	1 "	"	37.12		
5 et 7	33'6"	1 "	"	36.85		
1 et 3	31'8"	1 "	"	34.38		

Côté Sud

22 et 24	32'0"	1 double	1 ¹⁰	35.20		
26 et 28	33'0"	1 "	"	36.30		
Av. Charest.	38'0"	1 "	"	36.30	291.77	

Rue St. Eugène.

29'0" Triple 1⁴⁰ 40.60 40.60

Rue Beaubien

7 et 9 35'0" Double 1¹⁰ 38.50 38.50

Rue St. Louis.

254 et 252. 47'0" Double 1¹⁰ 51.70 51.70.

7 Octobre 1895. 1586.82

99 (444)

Longueur des services d'eau du Mile End.

Rue Young
Côté Nord

17+19	=	34.3"	✓	=
21+23	=	34.6"	✓	
9+11	=	33.9"	✓	
5+7	=	33.6"	✓	
1+3	=	31.3"	✓	

Côté Sud

22+24	=	32.0"	✓	
26+28	=	33.0"	✓	
Frère Charcot 35.0"				

Rue Clarke (suite)

N° des maisons				
Edouard	357	32.6	4.6	
" " "	361	32.9	vacant	
379 + 381	=	37.2	36.2"	12"
Josselin		31.0	vacant	
Louis Pilon	=	✓	31.0"	vacant
414 + 416	=	✓	32.9"	8.0
432		33.0		11.0
Jalameau	=	✓	35.2"	vacant
553 + 561	=	36.6	35.6"	12"

(1) Rue Clarke

N° des maisons				
276 +	=	33.3"	✓	7' en arrière
286	=	33.6"	✓	4' "
288	=	33.6"	✓	20' "
291 + 293	=	33.10"		36.8" 10"
295 + 297	=			34.8" 10"
299 + 301	=	35.9"		36.7" 10"
303 + 305	=			36.7" 10"
302 + 304	=	30.9"	✓	6.0"
298 + 300	=	30.9"	✓	6.0"
308 + 306	=	30.4"	✓	6.0"
310 + 312	=	30.4"	✓	6.0"
318 + 320	=	33.0"	✓	12"
319	=	37.9"		38.7" 10"
321	=	37.9"		38.7" 10"
Saint-Jud Parnment	=	35.3"	✓	6.9
" Ouesh "	=	32.4"	✓	non bat.
338 + 340	=	32.6"	✓	12.0
342 + 344	=	32.9"	✓	12.0
346	=	32.6	✓	4.6
351 + 353	=	35.6	✓	6.9
355 + 357	=	35.6	✓	

98
448

Montréal, 7 Octobre 1895

À Son Honneur le Maire et à
Messieurs les Conseillers du Village de
St Louis Du Mile End.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joints divers états détaillés
et révisés avec des travaux d'égout et d'aqueduc qu'ont Babin
et Taliquette ont exécutés pour le compte de la Corporation
amiant central notarié, donations acceptés, etc.

Ces travaux comprennent :

1 ^o Travaux d'égout pour un total de	\$ 35.072, 61.
2 ^o " d'aqueduc " " " "	7.064, 10
Grand total	\$ 42.136, 71 ⁹

Duquel total il faut déduire :

1 ^o l'acte de paiement du 16 juillet 1895	\$ 3186, 74 ⁴
2 ^o travaux exécutés par la Corp. du Mile End en Décembre 1894, sur l'égout de la rue Clarke et évalués au prix des listes de paye de la Corporation @ 400, 75	
3 ^o Matériaux appartenant à la Corporation et utilisés par les contracteurs, évalués d'après prix courant @ 85, 44 / 32.346, 93.	85, 44 / 32.346, 93.
Balance restant due aux contracteurs à date.	<u>\$ 9.769, 78</u>

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
Vôtre très obéissant serviteur,
(signé) J. Emile Varrier.

P.S. M. le Secrétaire Financier de la Corporation est prié de
réviser et de déduire de la balance ci-dessus les versements
qu'il a pu payer à l'Inspecteur des Travaux.

Travaux et Aqueduc
Situation B et V au 7 Octobre 1895

456

97

Village de St. Louis dans l'île End
travaux d'aqueduc

Travaux Bastien & Valiquette

1^{re} Contrat des rues Clarke, Young,
Beaubien et St. Jacques

\$ 3900 00 \$ 3900 00

2^{de} Rue St. Louis

332.25 pieds courants de tuyau de 15" pour,
comprenant aussi le creusage, rempli-
sage spécial avec matériel apporté par
les videns de la Corporation, ravalement, @ 3^{de}

1337 28

1 bonification pour mise en place
avec branchements, creusage, remplissage de
Poutre de 7 pieds de la juvén à l'égout de St.
restant après travaux terminés @ 2^{de}

100 00

1840 1453 28

3^{de} Travaux particuliers

Réparation au tuyau brisé de la rue Clavel
Lors du mariage pour mise en place d'un
pied de terre, comprenant pour structure et
pourage d'un manchon en st, chargés
sur un d'œuvre etc,

4.00 4.00

total par tuyaux principaux

\$ 5557 28

4^{de} Services particuliers faits à date,

d'après état détaillé ci-joint

total travaux d'aqueduc à date
d'après état détaillé, ravalement
et accés par etc

1686 82

\$ 7044 10

455

Montée 7044 10

Paul Vanier
Superviseur St. Louis de l'île

96

Les Bâtiments de la Ville de Montréal
 le 15 Mars 1875

Village de St Louis de la Rivière
 travaux d'égout

Compté Bastien Valiquette

1 ^{er} Avenue Clarke	\$ 2775 00	
Rue Young	305 00	
" St. Edouard	1800 00	
" Beaubien	2075 00	4975 00

2^{es} Travaux d'égout additionnels

(a) Travaux d'addition faits aux "ramblés"
 de l'avenue du Parc les de la rue
 du tramway et du terrassement de
 la rue Angers. Le tout évalué
 tant la fourniture de 100 briques
 1/2 baril de ciment, 1 Journée de "brut
 lège", 1 Journée d'un journalier, 1/2
 Journée d'un garçon et 3 heures d'un
 charretier, le tout évalué @

11 90 11 90

(b) Travaux de réparation à l'égout de
 la rue Clarke, lequel avait été
 brisé par les vires des puits aérés —
 Ces travaux ayant nécessité l'emploi
 de 1000 briques brisées, 1 baril de
 bois, 1 Journée d'un "brut lège"
 1 Journée d'un journalier, 1/2 baril
 de ciment et 1 voyage de sable
 le tout évalué @

17 75 17 75

(c) Changements faits à 2^{es} "ramblés"
 rue Clark. pour couvrir au terrassement,
 le tout évalué @

4 96 4 96

154

(d) Construction de 2^{es} "ramblés" avec
 bordes en bois (à charges ultérieures)
 rue de St. Louis (à charges ultérieures)

63 25 63 25

75 Montréal 7 Mars 1875

Bastien Valiquette

\$ 35072 25

Montreal Dec 7th 1891

Mt. Lind Rivers

Bastien & Valiquette
- Contract -

Office costs

Amount of work done
& material furnished
for Clark & Co. prior
to Jan 1st 1891. That is

146.80	Exp. for work & material	@ 2 ²⁵	330.30	
136.11	Exp. for work & material	@ 0 ²⁵	10208	
	Wood for crossing mine		10.00	442.38

8000 Bucks taken over
by Bastien & Valiquette
from the corp -

Total deduction -

	@ 9 ⁰⁰	72.00	
			72.00
			442.38
			514.38

Memo

Payrolls of Corp prior to Jan 1st 1891 -

Dec 21-1894	pay list	923.15	
" 28 "	"	250.92	4.00.75
" 31 "	"	26.68	
60 lbs. Dynamite	@ .16	9.60	40.12
95 Candles	@ 0.75 per 100	0.71	
570 ft. of fuse	@ 5.50 per 1000	3.13	13.44
			72
			85.44
			<u>444.19</u>

8000 Bucks	@ 9.00	=	72
Total to be deducted			<u>486.19</u>

277 (4513)

Montreal Oct. 7th 1895.

St. Louis du Mile End.
sewers

Free note

Bastien & Valiquette
Contract

69-338/57

Clarke Ave (Contract price)	\$24750.00
Young St.	3050.00
St. Eugene	1800.00
Beaubien	2375.00
<u>Contract</u>	<u>\$24975.00</u>

Repairing Manhole on Park Ave

150 Bricks	@ 12 ⁰⁰	\$1.80
1/2 Bbl. Cement	@ 250	1.25
1 day of bricklayers	@ 9 ⁵⁰	9.50
1 " " laborer	@ 1 ²⁵	1.25
1/2 " " boy	@ 0 ⁷⁵	1.02
3 hours of cart	@ 0 ²⁰	0.60
Plus 25% profit.		<u>2.38</u>
		\$11.90

Repairing sewer on Clark Ave.
~~above Fairmount bridge~~
~~blasting for fully~~

400 Powell brick.	@ 11 ⁰⁰	4.80
1 Wooden center.	3 ⁰⁰	3.00
1 day of bricklayers.	@ 9 ⁵⁰	3.50
1 " " laborer.	@ 1 ²⁵	1.25
1/2 bbl cement.	@ 2 ⁵⁰	1.25
1 load of sand.	@ 0 ⁴⁰	0.40
25% profit.		<u>3.55</u>
		\$17.75

Repairing Manholes on Clark Ave

3/4 day of bricklayers	@ 3 ⁵⁰	2.63
3/4 " " laborer	@ 1 ²⁵	0.94
25% profit.		<u>0.89</u>
43 (152) @ repairs		

Rapport = \$ 35009.11
 On St. Denis
 2 Manholes Complete with
 Covers & all @ 25.20 \$ 50.40
 25% for profit 12.60 \$ 63.00
\$ 35072.11

451

92

Front Des lots.

Rues	entre:	côté'	côté'
Clark	S ^t Louis a Bernard	2646	2646 ✓
M ^r Unbain	" "	2656	2656 ✓
Waserley	Bélanger a "	2196 est	2196. ouest ✓
Brommeau	S ^t Louis a Bibby	est 460	est 460 ✓
M ^r George	Bélanger a B.	est ²¹⁹⁶ 2211	ouest ²¹⁹⁶ 2211 ✓
Moane	S ^t Louis a "	est ²⁶⁰³ 2702	ouest ²⁶⁷³ 2672 ✓
Park	" " "	est ²⁷⁰³ 2712	ouest ²⁶⁹¹ 2691 ✓
Montchison	Bélanger a Bend	est ²²⁴¹ 2250	ouest ²²⁴¹ 2250 ✓

~~Intervention~~

Clark	40+		
Young		320	320
Bélanger	Montchison a Park	301	301
Bernard	Montchison a Clark	1171	1171

- côté' est - côté' ouest -

Total des fronts en pieds 19583 19551

grand total 39134
 2241

 36893

450

100095

~~117~~

Interventions -

Clark	4	intervent	199 pieds	ou	398 de front
McBain	4	"	199 pieds	ou	398 de front
Warby	3	"	129 "	ou	258 " "
Brown	2	"	70 "	ou	140 " "
McGee	3	"	129 "	ou	258 " "
Keane	4	"	199 "	ou	398 de front
Park	4	"	199 "	"	398 " "
Wickham	3	"	129 "	"	258 de front
Young	2	"	70 "	ou	140 " "
Belange	2	"	70 "	ou	140 " "
Bernard	7	"	380	ou	760 "

$$\begin{array}{r} 1773 \\ \hline \end{array}$$

$$\begin{array}{r} 3516 \\ \hline \end{array}$$

10 0495

1157

115

1000 5

Chas. J. Montgomery
Vice President
Montreal Water & Light Co.
CJ

Dear Sir,

I have to advise you that the Corporation of Montreal
intend to now building a sewer on the quay street from the
to Beaubien and that a water pipe will be added to the
same line as per contract.

Yours faithfully,
John D. ...
Chief Engineer, Montreal Water & Light Co.

459

TTC

agrandir

Montréal 4 Nov. 1895

à son Honneur le Maire
et à M. M. les Conseillers du
Village de St Louis du
Noble End,

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport
que vous pouvez payer à M. M. Bastien Théri-
quette la somme de \$740.00 pour travaux d'o-
uvre et accessoires exécutés dernièrement sur la
pue Street de la rue St Joseph à la rue St Louis.
Cet est d'après le mesurage fait et donné ci des-
sous.

J'ai l'honneur d'être M. M.
Vos très dévoués serviteurs
J. Curé Varié
Ingénieur de l'arrondissement

461

120

512 pds. de tuyau de 6" posé avec
pièces spéciales, valves, brides de valves
et raccords spéciaux avec les rues
St Joseph, Stuart et St Louis, de manière
que ressemblai de la tranchée. ^{Jusqu'à} ~~et~~
la surface de ~~la~~ la rue - 640.00
1 bonne foulonne posée avec beaucoup
au tuyau sur les principales, joints de drainage
creusés et remplis de 100.00
total 740.00

Egouts

The total length of pipe to be
 covered is 36773.56 ft. while
 the cost for the manholes
 of the sewer is
 141216.34 therefore
 $\frac{141216.34}{36773.56} = 3.84$ per
 foot - offer under
 119

Nov 95
number 1895

J'ai l'honneur de vous remercier
 que vous m'avez payé à M. M. Bastien & Valizette
 la somme de \$499.15 pour papiers fournis
 à votre municipalité depuis Sept. le 12 jusqu'à date,
 le tout suivant le dé et-dessous détaillé.

J'ai l'honneur d'être M. M.
 Votre très obéissant serviteur
 J. Guillemin
 Inspecteur des Travaux de la Ville

Sept. 12	-	livres 3 papiers sur classe	@ 24.50 =	73.50
18	-	" 6 " " " " "	" " =	147.00
26	-	" 5 " " " " "	" " =	122.50
28	-	" 3 " " " " "	" " =	73.50
Oct 11	-	" 2 feuilles de papiers 14" x 14"	=	12.25
"	-	" 2 papiers sur plan	=	49.00
18	-	" 2 feuilles de papiers 6" x 8"	=	6.00
"	-	" 2 courriers de municipalité	=	17.40
				<u>total \$501.15</u>

460

178

Egouts

2995

Montréal 4 novembre 1895

à Monsieur le Maire et à
Messieurs les Conseillers de
Ville de Saint-Henri de Montréal.

Messieurs

J'ai l'honneur de faire rapport
que vous m'avez payé à M. M. Bastien & Valizette
la somme de \$^{511.15}499.15 pour papiers fournis
à votre Municipalité depuis Sept. le 12 Jours ci date,
le tout suivant le tableau ci-dessous dressé.

J'ai l'honneur d'être M. M.
Votre très obéissant serviteur
J. Guillet
Ingénieur et Architecte

Sept. 12	-	livres	3	papiers sur Claque	@ 24.50 =	73.50	
18	-	"	6	" " " "	" =	147.00	
26	-	"	5	" " " "	" =	122.50	
28	-	"	3	" " " "	" =	73.50	
Oct 11	-	"	2	toiles de papiers 14" x 14"	=	12.25	
"	-	"	2	papiers sur Aluad	" =	49.00	
18	-	"	2	feuilles de papiers 6" x 8"	=	6.00	
"	-	"	2	Courcelles de "municipales" 38"	=	17.40	
						<u>total</u>	<u>\$501.15</u>

J.G.

460

178

agreed

Montreal le 11 Nov. 1875

Monsieur le Maire et à
Messieurs les Censeurs du
Village de St. Louis du Mont-Royal

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rap-
porter que mes papiers remis à Messieurs Barthelemy
& Valiquette la somme de \$442.50 pour
fournitures et ~~pour~~ preuve de services d'au depuis
mes derniers rapports sur ce sujet jusqu'à ce jour.

1 ^o Service par semaine au collège avec occasion	38' 9"	@ 0.90 =	34.90
2 ^o Rue St. Louis 1 semaine double chez M. Dupres	29' 0"	@ 1.10 =	31.90
" " 1 " simple " "	29' 0"	@ 0.70 =	20.30
" " 1 " double " Bourbon	25' 0"	@ 0.70 =	17.50
" " 1 " double " Lalonde	30' 0"	@ 1.10 =	33.00
3 ^o " " 1 " " " Olivier	38' 0"	@ 1.10 =	41.80
" " 2 " " " Lemay	84' 0"	@ 1.10 =	92.40
4 ^o " Clarke 1 " " " Mary	39' 0"	@ 1.10 =	42.90
" " 2 " " " Pigeon	78' 0"	@ 1.10 =	85.80
" " 2 " " " Germain	70' 0"	@ 1.10 =	77.00
Total			<u>442.50</u>

J. Emile Vanier
Ingénieur St. Louis du Mont-Royal

462

121

Aguedon

Montreal 4 Nov. 1895

Monsieur Honoré Le Vaiss
et à Messieurs les Conseillers des
Village St Louis du Mont Royal

Monsieur,

En réponse à la demande que
me faisait votre Secrétaire d'arriver
le 2 courant, Je dois vous dire que le fait de faire
à l'eau a pour son la me mesure de jauge à bon
bien, avec accessoires et toutes les valves nécessaires,
au nombre de 7 dans ce cas particulier, avec
aussi l'horofontaine, ^(suivant aux mesures) total de \$ 788.50. Lettre
d'après le plan ci-joint

J. Ouellet
Ingénieur des St Louis du Mont Royal

463

122

un bleu joint de
la distribution d'eau
sur cette rue a été surmonté
avec effet et 4 Nov 95
J. O.

notes bureau
459 p. de tuyau 6" @ 1.25 }
7 comp. 5 valves et dia. } 688.50
1 horofontaine 100.00
788.50

22 Nov 95

Auto Laid

Grand rue de l'Oratoire (de St Louis à Rue du Poteau).

Partie faite à la Journée

Commencé le 22 Nov 95 par Corp.

liste de paie - 29 Nov - \$288.50

jusqu'à 2003 " " 2e jour de paie 21.00

liste de paie - 6 Dec. 413.96

Construction " " Brumelle 0.75

explorifs

projet de journée
compté dans la liste de paie
chambres.

464

~~125~~

St-Louis du Mille-End, 23 Nov. 1895

M. J. E. Vanier

Monsieur

Le conseil réunis en Comité hier soir a
résolu que vous demandiez des soumissions pour
la construction des Egouts suivants, savoir:
Rue St Urbain depuis la rue St Louis a la ruelle
Ruelle depuis St Urbain a Marie
Marie depuis Fairmount a St Viateur
Les soumissions seront reçues jusqu'à jeudi soir
le 28 Nov Courant. Le conseil ne s'oblige a accepter
ni la plus basse ni aucune des soumissions
qui seront adresse au bureau de la Corporation
Les travaux devront être terminés le ou avant le 1er
Mai 1896. Les résidents du Mille-End devront être
employés de préférence a toute autre. (Dépot 5%)
Veuillez demander des soumissions comme ci-dessus
des différents Contracteurs Et Obligez

Votre Vete.

A. J. Vincent
Sec. Trés

1105
124

25 Nov 95

Égouts du intéressé

^{invités}
Cabinet des ^{invités} a' Commissionnaires

- | | | | |
|----------|---|-------------------------------|---------------------------|
| Messager | 1 | ✓ M ^{rs} Lavendure - | 146 Rue Robit (Monte Eux) |
| Porte | 2 | ✓ Bastien & Valiquette | 74 Rue Chénier |
| Porte | 3 | ✓ Groth's. fils | 1 " Emélie |
| Porte | 4 | ✓ Wilfrid Brunet | 596 " (Delormes) |
| Messager | 5 | ✓ J.P. Hefferman | 1037 " St Denis |
| Porte | 6 | ✓ Côté & Bénéard - | 1613 " Notre Dame |

2^e Nov. 95 ouverture des Commissionnaires à assemblée
Conseil

	Résultat	total
<u>Jos Lavendure</u>	<u>la responsabilité</u> \$ 17.62	\$19195.00
<u>Bastien & Valiquette</u>	<u>17.60</u>	19166.40
<u>Groth's & fils</u>	<u>17.62</u>	19190.00
<u>Wilfrid Brunet</u>	<u>18.36</u>	20000.00
<u>J.P. Hefferman</u>	<u>19.60</u>	21350.00
<u>Côté & Bénéard</u>	<u>17.88</u>	19480.00

460
228

P49/C5,9

1 0 5

2

4

6

8

25 Novembre 1895
Reçu
de
Sommiers
M. Eud.

[Faint, illegible handwritten text, likely bleed-through from the reverse side of the page]

SE CHARGE

DES
Travaux d'Ingénieur

— POUR —

Chemins de Fer, Tramways, Routes, Ponts,
Aqueducs, Canaux d'Egouts,
• FORCE MOTRICE, A VAPEUR, •
Hydraulique et Electrique.

Expertises, Arbitrages, Expropriations.

BREVETS D'INVENTION

CONSTRUCTIONS PUBLIQUES
ET PARTICULIERES

Copié au Bureau

J. EMILE VANIER,

Ingénieur Civil et Architecte
Arpenteur Provincial

Ancien Elève Diplômé de l'Ecole Polytechnique
Ancien Membre du Conseil de la Société des Ingénieurs Civils Canadiens
Membre de la Société d'Hygiène de la Province de Québec
Membre de la Société d'Hygiène de Paris
Professeur de Géodésie et d'Hydrographie à l'Ecole Polytechnique de Montréal, etc.

Bureau : 107, St-Jacques,

Montréal, 25 Novembre 1895

MONSIEUR : -

La Corporation de St. Louis du Mile End demandant des
soumissions de prix pour la construction, dans le cours de l'hi-
ver qui va suivre, de certains égouts, vous êtes invité à venir
soumissionner.

Les plans et devis concernant ces travaux ainsi que
les blancs de soumission sont déposés au bureau du soussigné.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

J. Emile Vanier

INGENIEUR ST. LOUIS DU MILE END.

*P.A. Les soumissions seront reçues jusqu'au vendredi
midi le 29 et vendredi suivant.*

J.E.

27
467

St. Louis du St. Louis

174 Nov 95

Demander de commissions pour élargir

1^{re} Rue Maize (de Belanger à Vintim)

Longueur 446 ²/₃ verges courantes

Profondeur moyenne 9.88 pieds

Nota - L'estime total de cette rue pour toute sa longueur donne (estime du 18 Juin 1895 de J. Davies)

Longueur totale 783 ²/₃ verges courantes

Profondeur moyenne = 9.56 pieds

2^{de} Ruelle projetée

On demande des commissions pour la ruelle en question comme le comporte l'estime du 18 Juin 1895 de J. Davies 255 verges

3^{de} Rue St Urbain

Longueur ~~755~~ ^{1172.6} pieds = ~~447~~ ³⁹¹ verges

Profondeur moyenne = ~~7.88~~ 8.41 pieds

Nota L'estime total de toute la rue comporte

Longueur totale 2862 pieds = 954 verges

Profondeur moyenne = 8.90

Resumé Rue Maize commissions = 447 verges

Ruelle projetée " = 255 "

Rue St Urbain " = 391 "

1093 verges au total

466

125

Montreal 28 Novembre 1895

M. Vincent

Acc. Tré.

Village des Lacs du Sud-Est.

Cher Monsieur,

Votre lettre de samedi dernier
au sujet de la demande de soumissions de prix
pour les égoûts des rues Mance, St-Martin et
Quelle-projeté, comportait que ces prix devaient être
envoyés à votre bureau ce soir, jeudi
Je dois vous informer, cher Monsieur, ^(que lundi dernier) que la demande
de la ^{quelques uns} majorité des six soumissionnaires constructeurs
auxquels j'ai envoyés des invitations de soumission
et de publier ces prix, ^{le temps a été étendu,} ^{pour la déca déposé} à
midi, vendredi, le 29 courant.

À la rigueur ces M. M. n'avaient pas besoin plus
de temps que celui que vous aviez fixé tout d'abord
ou que le travail à faire n'ait pas absolument été
considérable mais j'ai fait cette extension afin d'éviter
la moindre remarque.

J'ai l'honneur d'être ^{cher Monsieur} ~~très~~
votre très obéissant serviteur
Emile Vanier
Ingénieur des Lacs du Sud-Est

4169
#24

29 Nov 95

Grands Rue Est (L'Anse)
Estimation comparative du Cost

les occupants
partie
de la

Noms des rues		Estimation de 1875		Mauv. basées calculées pour l'hiver c'est-à-dire 25 cent plus le coût de la pluie à 15 cent Total coût		Mauv. basées calculées pour l'hiver c'est-à-dire 25 cent plus le coût de la pluie à 15 cent Total coût	
<u>a construits</u>							
✓ 1 ^o	Rue Bonneau (de St Louis à Fairmount)	1698	2071.85	17 ²⁵	2293.85	19 ²⁶	
✓ 2 ^o	" Mauc (de St Louis à Fairmount)	1698	2772.95	16 ⁷⁰	3402.95	28 ⁵⁸	
✓ 3 ^o	" Fairmount (de St Louis à Parc)	127 ⁵	2328.60	18 ²²	2538.00	19 ⁹³	
✓ 4 ^o	" Bernard (de Clark à Hutchison)	547 ⁵	10345.85	18 ²²	12356.70	22 ⁵⁹	
✓ 5 ^o	" Hutchison (de Bernard à Belaufer)	786 ⁵	14279.76	18 ¹⁵	16669.44	21 ¹⁹	
✓ 6 ^o	" Profeta (de St Urbain à Mauc)	251 ⁵	3998.08	15 ²⁶	4666.00	18 ⁵⁰	
✓ 7 ^o	" Mauc (de Bernard à Belaufer)	743 ⁵	12852.40	16 ⁰⁰	15027.13	19 ¹⁷	
✓ 8 ^o	" Waverly (de " " " ")	773-	12710.40	16 ⁰⁰	14782.39	19 ¹²	
✓ 9 ^o	" St Urbain (de St Louis à Bernard)	954-	14029.11	14 ⁷⁰	16806.70	17 ⁶¹	
✓ 10 ^o	" Waverly (de Bernard à Belaufer)	776 ⁵	13443.30	17 ²²	15685.20	20 ¹⁹	
			53390.	89.822	3416	104758.81	19 ⁶²
<u>Construits</u>							
<u>hiver</u>	11 ^o Rue Clark (de St Louis à Bernard)	1000.00	27750.00	27 ⁷⁵	27750.00	27 ²⁵	
"	12 ^o " Young (de Parc à Hutchison)	127 ⁵	3050.00	23 ⁵⁹	3050.00	23 ⁵⁹	
<u>été</u>	13 ^o " du Parc (de St Louis à Bernard)	962 ⁵	23709.00	24 ⁶²	23709.00	24 ⁶²	
			74290.	144331.30	151167.81	21 ⁹²	

Montreal 29 November 1895

J. L. L. L.
Superieur St Louis du Grands Rue Est

4170
1321

Montréal 29 Novembre 1895

à son Honneur le Maire
et à M. M. les Conseillers du
Village de St Louis du Mont Royal

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention
au moment où vous demandez des permissions de
prix pour ^{certains} ~~les~~ ^{travaux} effectués de l'Assiette et aussi au moment
où vous allez proposer et voter les divers prix des
permissions, que les travaux que les ~~travaux~~
que vous faites en ce moment, sont exécutés à présent, sur
des travaux d'hiver, tandis que les estimations que
j'avais déjà ^{faites} ~~faites~~ en Juin et en Octobre dernier,
étaient des travaux qui ont été faits dans la saison
raisonnablement favorable.

~~ordinaire des travaux de ce genre.~~
J'ai dit dans quelques occasions ^{plusieurs} ~~plusieurs~~ que
d'après l'expérience acquise au Mont Royal, l'Assiette
d'hiver à la journée coûte de 20 à 25%
plus cher que ^{aux autres} ~~aux autres~~ en été et c'est pour cela que j'ai cru
devoir vous transmettre le tableau ci-joint afin que la
position que j'ai prise dans mes estimations soit bien dé-
finie.

Dans ces ^{d'habitude} ~~travaux~~ travaux, les ouvrages en bois sont calculés
pour être faits à partir de la fin du mois de Mars, alors
que la température est plus élevée et j'ai l'habitude
de fixer de cette partie ^{la} ~~la~~ au même taux que ^{l'été} ~~l'été~~.

Et dans les estimations d'hiver je n'ai dû admettre que
les taux de deux itérations, 1^o celui de l'été

472

32

dans la terre gelée ~~est de 1.50 le mètre cube~~
~~à l'heure - l'un de 30^{cts} en été, et le remplissage~~
~~est de 1.50 en hiver de 1.50.~~

Les prix pour terre gelée ^{et remplissage} que j'ai fait entre dans les
estimations pour travaux d'hiver des rues Clarke, York
et Beaubien l'au dernier étaient de 2.50 et 0.50
respectivement, mais comme il ^{se peut} ~~est possible de compter~~
que la balance des fonds de l'auxerre, partie
soit faite en été et l'autre la balance en hiver
et la balance en été, c'est pourquoi j'ai ci
Compte d'avis le tableau - ci - joint que 1.50 pour
l'excavation dans la terre ^{et} 0.45 pour le remplissage.
de la tranchée afin d'avoir une moyenne juste et équitable.

J'ai l'honneur d'être M. etc.
Votre très obéissant serviteur
J. Guite Vaivier
Ingénieur et lui de suite Eud.

471

15

Nw. 95

CONSIDERANT qu'il a été décidé par règlement No. de ce Conseil d'imposer sur tous les fronts de lots du "Montreal Annex", un taux uniforme dans la répartition du cout des égouts de cette partie de la Municipalité de St. Louis du Mile-End;

CONSIDERANT que pour en arriver à connaître ce taux uniforme, il est impraticable de se baser exclusivement sur les estimés préparés par l'ingénieur de la Municipalité, vu que les travaux d'égouts exécutés à la journée, ceux faits par contrats et aussi les saisons diverses durant lesquelles les travaux en question sont exécutés au Mile-End, ont dans le passé entraîné des écarts notables dans le cout des égouts comparé à celui des dits estimés.

CONSIDERANT aussi qu'il est dans l'intérêt des contribuables du "Montreal Annex" et de la Corporation de St. Louis du Mile-End que le cout réel des travaux d'égout de ce territoire soit exactement connu à l'avance, afin de ne pas exposer les dits contribuables à payer plus que ce cout, ou moins suivant le cas, et partant la dite Corporation à retirer plus des dits contribuables qu'elle ne devrait pour ces travaux, ou de déboursier le surplus du cout au delà des estimés en question, le cas échéant, dans lequel cas le dit surplus serait pris forcément à même le fonds général et au détriment des contribuables non intéressés des autres parties de la Municipalité;

CONSIDERANT tout ce que ci-dessus et après mur examen de la question,

Il est proposé par

Secondé par

Et RESOLU. Que l'offre de MM. Bastien et Valiquette, en date du 1895, de faire et parfaire la balance des travaux d'égouts du "Montreal Annex", suivant les plans et devis préparés par l'ingénieur de St. Louis du Mile-End, c'est à dire 10. l'égout de la rue Bernard, de la rue Clarke à la rue Hutchison; 20. l'égout de la rue Hutchison, de la rue Bernard à la rue Bélanger; 30. L'égout de la rue Mance, de la rue Viateur à la rue Bernard et aussi de la rue St. Louis à la rue Bélanger; 40. l'égout de la rue Waverley, de la rue Bernard à la rue Bélanger; 50. l'égout de

134
A74

la rue St. Urbain, de la ruelle projetée à la rue Bernard,
60. l'égout de la rue St. George, de la rue Bélanger à la rue
Bernard; 70. l'égout de la rue Bonneau, de la rue St. Louis
à la rue Bélanger; 80. l'égout de la rue Bélanger, de la
Hutchison à l'avenue du Parc: soit acceptées, le tout suivant
les termes et les conditions exprimées dans la dite lettre de
MM. Bastien et Valiquette, en date du 1895;
et que le Maire et le Secrétaire de cette Municipalité soient
autorisés de signer un contrat à l'effet de la présente réso-
lution avec les dits contracteurs.

~~733~~ 473

P49/C5,9

1 2 3 4 5 6 7 8

Considérant qu'il a été décidé par règlement N^o...
de ce Conseil d'imposer sur tous les fronts de lots de l'arrondissement
"Municipal Armees", un taux uniforme dans la
répartition du Coût des égouts de cette partie de la
Municipalité de St-Louis du N^o Sud,

Considérant que pour en arriver à connaître ce taux
uniforme il est impraticable de se baser exclusive-
ment sur les estimés préparés par l'Ingénieur
de la Municipalité, ou que les travaux ^(d'égouts) exécutés à
le Journa, ceux faits par contrats et aussi les saison-
nières durant lesquelles les travaux en question
sont exécutés ^(ou style sud) ont dans le passé entraîné des écarts
notables dans le coût ^(des égouts) et surpasse ^(de celui des) les estimés.

Considérant aussi qu'il est dans l'intérêt des
Contribuables de "Municipal Armees" et de la Corporation
de St-Louis du N^o Sud que le coût réel ^(des) travaux d'é-
gouts de ce territoire soit rapidement connu à l'avance
afin de ne pas exposer les propriétaires dits contribuables
à payer plus que ce coût, ou moins, suivant le cas, et
pourtant la dite Corporation à en retirer plus des dits
contribuables qu'elle ne ^(pour ses travaux) devrait ^(ou d'ici des dépenses en question) en déboursant
le surplus du coût ^(pour ces travaux) le cas échéant, dans lequel cas
le dit surplus serait pris ^(par elle-même) et même le fond général
et au détriment des contribuables ^(municipaux) des autres parties de
la Municipalité.

Considérant tout ce qui ci-dessus et après un
examen de la question;

Il est proposé par,

Recommandé par,

Et résolu, que l'offre de la dite Municipalité de
laquette en date du 1875 de

476
1876

faite et par faire la balance des travaux d'ici-
 fants des "Membres accueus", ^{les} ~~suivants~~ plans de
 devis préparés par l'Ingénieur de St-Louis du Lillo-
 End, ^(C. de la rue) 1° l'égout de la rue Bernard, de la rue Clark
 à la rue Hutcheson; 2° l'égout de la rue Hutcheson
 de la rue Bernard à la rue Bélanger; 3° l'égout
 de la rue Macon, de la rue Viateur à la rue Bernard
 et aussi de la rue St-Louis à la rue Bélanger; 4°
 l'égout de la rue Worley, de la rue Bernard à
 la ^{rue Bélanger} ~~rue projetée~~; 5° l'égout de la rue St-Martin
 de la rue projetée à la rue Bernard, 6° l'égout
 de la rue St-Jorge, de la rue Bélanger à la rue Bernard,
 7° l'égout de la rue Bonneau, de la rue St-Louis à la
 rue Bélanger, 8° l'égout de la rue Bélanger, de la
 rue Hutcheson à l'avenue du Parc; ~~et ce contrat~~
~~est accepté~~
~~uniforme de~~ ~~la ville~~ ~~comante~~ et ont
 soumis les termes et les conditions exprimés dans
 la dite lettre de M. de Basler et Valiquette en date
 du 1895; et que le Maire et le Conseil
 de cette municipalité soient autorisés de signer un
 contrat à l'effet de la présente résolution avec les dits
 Contracteurs.

135

475

P49/C5,9

Jaune 96

Revis resolution
de
quels Milebud
bul. aurore

[Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page]

2
4
6
8

L'an mil huit cent quatre vingt-quinze, le
sixième jour du mois de Décembre.

Devant Maître Joseph-Henri Olivier, Notaire
soussigné, résidant et pratiquant en la Cité et le District
de Montréal.

ONT COMPARU :-

LA MUNICIPALITE DU VILLAGE DE ST. LOUIS DU
MILE END, corps politique et incorporé, ayant son principal
bureau d'affaires en la dite Municipalité de St. Louis du
Mile End, représentée et agissant aux présentes par Joseph Bé-
-langer, Ecuier, Maire de la dite Municipalité, et Alfred F. Van
-cont, son Secrétaire-Trésorier, tous deux de la dite Muni-
-cipalité de St. Louis du Mile End, et dûment autorisés à agir
pour les fins des présentes, par et en vertu d'une résolution
du Conseil Municipal de la dite Municipalité du Mile End,
passée à sa session tenue le deux Décembre courant, mil huit
cent quatre vingt-quinze (1895) et dont copie certifiée est
demeurée annexée à l'original des présentes,

PARTIE DE PREMIERE PART ;

Et MESSIEURS TREVILLE BASTIEN & ALPHONSE VALI-
-QUETTE, tous deux Entrepreneurs de Montréal, et faisant affai-
-res ensemble comme entrepreneurs de pavage en asphalte et
de constructeurs de canaux d'égoûts, sous le nom et la raison
sociale de " Bastien & Valiquette",

PARTIE DE SECONDE PART ;

Lesquelles parties représentées et agissant
comme susdit ont fait et arrêté entre elles les conventions
suivantes, savoir :-

La partie de Seconde Part s'engage envers la
Partie de Première Part, ce acceptant, de faire tous les tra-
-vaux

travaux pour construire, finir et parachever les canaux d'é-
-goûts à être faits et construits dans les rues suivantes, en
la dite Municipalité du Village de St. Louis au Mile End, sa-
-voir : dans les rues St. Urbain, Mance et la ruelle allant
de la rue St. Urbain à la rue Mance, pour la longueur, et tel
que mentionné dans la soumission des dits entrepreneurs, an-
-nexée aux présentes, et suivant les plans et section de plans
pour la construction et la confection des dits canaux d'é-
-goûts, faits par J. Emile Vanier, de la dite Cité de Montréal,
Ingénieur Civil, et Ingénieur en chef de la dite Municipalité
du Mile End, lesquels plans demeureront en la possession du
dit J. Emile Vanier, pour référence au besoin par les dites
parties, après avoir été signés DE VARIETUR par les parties
et le Notaire soussigné, et de faire et parfaire en bons ou-
-vriers et suivant les règles de l'art, les ouvrages entrepris
le tout suivant le devis et spécifications qui demeureront
annexés aux présentes, après avoir été signés DE VARIETUR par
les parties et le Notaire soussigné.

CLAUSES ET CONDITIONS

~~XX~~

10.- Toutes les clauses, conditions et spécifications
insérées au devis annexé aux présentes seront suivies et
exécutées dans toute leur forme et teneur, quoiqu'elles ne
soient pas répétées et insérées au long dans les présentes.

Et, dans le cas de différence dans le sens et
interprétation à donner au présent contrat et marché et au
devis ci-annexé, les termes du marché prévaudront.

20.- Les devis et plans ont été faits afin de faire
comprendre l'espèce, la description, la dimension ainsi que la

494

155

P49/C5,9



nature et la qualité des ouvrages à faire, et le devis et les plans se complètent l'un et l'autre.

En conséquence, s'il se trouvait quelque chose dans le devis qui ne fût pas dans les plans, ou bien s'il se trouvait quelque chose dans les plans qui ne fût pas inséré dans le devis, les dits entrepreneurs seront tenus de se conformer à toutes les clauses et conditions qui sont dans l'un et dans l'autre, de la même manière que si telles clauses et conditions se trouvaient dans les deux.

30.- Tous les travaux et ouvrages en brique et autres s'y rattachant, décrits et indiqués dans les devis-séparations et sur les plans, seront faits de la meilleure manière et de la meilleure qualité possible, tant dans leur ensemble que dans tous les détails, quoique tels détails ne soient pas toujours indiqués.

40.- Les entrepreneurs fourniront tous les matériaux, outils, échafaudages, mains-d'œuvre, charroyage des matériaux et tous accessoires pour la confection des dits ouvrages entrepris, de la manière et de la qualité spécifiées et mentionnées dans le devis annexé aux présentes.

50.- Les travaux et ouvrages entrepris seront faits sous la surveillance de l'Ingénieur J. E. Vanier, et l'ouvrage devra être fait à la satisfaction du dit ingénieur, qui aura le droit de juger de la valeur et de la qualité des matériaux.

60.- La garde et le soin des travaux seront à la charge risques et périls des dits entrepreneurs qui seront responsables pour tout ce qui pourra arriver dans l'exécution de leur entreprise, même par cas *fortuit*; et ils devront entretenir les matériaux en bon ordre et état, et avoir des lumières

AD

15/11

et des gardiens sur les travaux pour prévenir tous les accidents et ils seront responsables de tous dommages et accidents qui pourront être occasionnés par les susdits travaux.

Et les travaux, ouvrages en briques et autres seront considérés complets, finis et parachevés que lorsque le dit Ingénieur aura donné un certificat à cet effet.

La dite Partie de Première Part pourra dévier des devis et plans, changer les dimensions des travaux à faire, ordonner que les travaux soient changés de place etc., mais les entrepreneurs ne dévieront point des devis et plans ni ne feront aucun travaux ni ouvrages extra à moins d'un ordre par écrit de l'Ingénieur décrivant en détail les changements, ouvrages et travaux extra requis, et l'augmentation ou diminution du prix de tels changements, seront en proportion des prix mentionnés dans la soumission des dits entrepreneurs et dans le présent marché, et à défaut d'accord entre les parties pour évaluer, établir et fixer le prix des changements, augmentation ou diminution, les parties s'en rapporteront à la décision de l'Ingénieur en Chef J. B. Venier, qui sera finale. Mais il est bien entendu que les entrepreneurs ne pourront, sous aucun prétexte, réclamer une indemnité ou prix extra pour de prétendus travaux, ouvrages ou extra, à moins qu'ils ne produisent un ordre par écrit de l'Ingénieur et aucuns ~~autres~~ changements dans les ouvrages justifieront les entrepreneurs de retarder l'époque fixée par les présentes pour la livraison des ouvrages entrepris, c'est-à-dire le premier jour de Mai prochain mil huit cent quatre vingt-seize (1896) ou avant, date mentionnée au devis annexé aux présentes, à moins que les changements requis soient tellement considérables qu'il serait rigoureusement impossi-

442

153

impossible, vu les circonstances, de finir et compléter les dits travaux pour l'époque ci-dessus fixée, alors et dans ce cas, la livraison finale pourra être retardée en proportion au délai et retard de tels changements, et dans tels cas, l'Ingénieur, comme ci-dessus, déterminera s'il y a lieu de reculer l'époque de la livraison et de quel temps elle pourra être reculée pour les causes et raisons sus-dites.

Le présent contrat et marché est en outre fait en considération de la somme de dix neuf mille cent soixante et six piastres et quarante centins, prix mentionné dans la soumission des dits entrepreneurs annexée aux présentes, après avoir été certifiée correcte et parfaite par les dits entrepreneurs, comme étant la leur (la soumission et le prix seront censés faire partie des présentes et auront la même force et le même effet que si ils étaient écrits au long) ; laquelle somme de dix neuf mille cent soixante et six piastres et quarante centins, la dite Partie de Première Part s'engage de payer aux dits entrepreneurs, trente jours après qu'il sera constaté et établi par le certificat de l'ingénieur que les travaux sont bien faits et de bonne qualité et qu'ils sont complètement terminés.

Cependant la dite Partie de Première Part aura le droit de retarder le paiement des ouvrages plus haut mentionnés, en payant un intérêt de cinq pour cent par an à partir de la date de la réception des susdits travaux ; cependant si la Partie de Première Part paie le montant ou partie du montant sus mentionné plus haut de trente jours après que l'ingénieur aura reçu les ouvrages sus-mentionnés dans ce cas elle paiera l'intérêt au taux susdit, à compter de

49

[Signature]

la date du certificat de l'ingénieur ; mais, dans le cas contraire, c'est-à-dire, si elle paie dans les trente jours, de la réception des travaux par l'ingénieur, dans ce cas elle n'aura aucun intérêt à payer ; cependant il est entendu que la dite Partie de Première Part pourra, dans n'importe quel temps, soit avant soit après la complétion des dits ouvrages se libérer de la dette plus haut mentionnée.

Fait et passé en la dite Cité de Montréal, en l'étude du Notaire soussigné, les jour, mois et an susdits, sous numéro huit cent quatre vingt-treize de mon répertoire.

Et les parties ont signé avec moi, lecture faite.

(Signé) Trefflé Bastien,
" Alphonse Valiquette,
" Joseph Bélanger, Maire,
" A. P. Vincent, Sec. Tres.
" J. H. Olivier, Notaire.

Vraie copie de la minute demeurée en mon étude.

J. H. Olivier
Notaire

490

~~151~~

1895 -- 96.

D E V I S

Des Travaux d'Egout Requis par le Village de St-Louis
du Mile-End, Comté d'Hochelaga, Prov. Quebec.

Pour exécution durant l'hiver de
1895-96.

Avis, Plans,
Profils, etc.

Sur les rues Saint-Urbain, Mance et la ruelle allant de la rue Saint-Urbain à la rue Mance, l'Entrepreneur devra construire les égouts en brique mentionnés dans sa soumission. L'Ingenieur de la Municipalité donnera à l'Entrepreneur, en temps opportun, avis par écrit de l'endroit où devront commencer les travaux. La section longitudinale designe les profondeurs approximatives auxquelles l'égout sera construit. La section transversale montre la grandeur et la forme de l'égout et des briques employées dans la construction des dits égouts.

Matériaux.

L'Entrepreneur fournira tous les matériaux, outillage, main d'oeuvre, etc., dont il aura besoin pour mener l'ouvrage entrepris à bonne fin.

Matériaux
de la
Tranchée.

L'Ingenieur indiquera la longueur de la tranchée à faire sur chacune des rues. Les matériaux trouvés dans la tranchée appartiendront à la Municipalité, et tout excédant de déblai, jugé par l'Ingenieur comme inutile au remblai des tranchées, etc., sera charroyé et déposé en dedans des limites de la Municipalité, en temps, lieux et mode jugés convenables par l'Ingenieur.

Macadam.

489

Le macadam, s'il y a lieu, sera mis sur un des côtés de la tranchée, sans qu'on n'y mêle aucunement de terre; il sera remplacé soigneusement sur la surface, quand le remplissage en aura été fait convenablement.

Excavation.

L'excavation comprendra toutes les matières enlevées dans le cours de la construction de l'égout, roc compris. Les parois de la tranchée seront soutenues par une charpente assez forte pour empêcher les éboulements

158

de se produire, et l'Entrepreneur sera tenu responsable de tous les dommages qui pourraient résulter de l'exécution de ses travaux.

Bois d'Étan-
çonnage.

Quand l'Ingénieur l'exigera, le bois servant à étançonner sera laissé et enterré dans la tranchée, et la rémunération extra à être accordée sera évaluée par lui.

Assèchement.

Lorsque requis, l'Entrepreneur devra, à ses propres frais, enlever, par des moyens convenables, l'eau qui pourrait se trouver dans la tranchée; il devra faire des rigoles ou toute autre chose nécessaire pour tenir la tranchée à sec pendant toute la durée des travaux, et ce aussi sans rémunération aucune.

Sable mou-
vant.

Dans le cas où le terrain se composerait de sable mouvant, ou de toute autre matière dangereuse et sans consistance, les travaux devront être poussés sans interruption le jour et la nuit, sur demande de l'Ingénieur à cet effet.

Côtés
de l'Égout.

Le dessous et les côtés de l'égout seront bien remplis avec des matières convenables provenant de la tranchée ou d'ailleurs et bien tassées.

Égouts en
brique.

Les égouts seront en brique et de forme ovale, et les dimensions intérieures seront de trois pieds par deux (voir croquis). Ces égouts auront leur radier (invertis) construit en terre cuite, vitrifiée, de première classe et reposant sur le fond du "cradle", lequel sera fait conforme au croquis et pour lequel aucun extra ne sera payé. (Le "cradle" devant être conforme au modèle employé sur les travaux d'égout de la Municipalité de St. Louis du Mile-End exécutés à la journée).

"Cradles."

Excavation
du Roc.

Les égouts à construire devant être dans le roc entièrement, à part le découvert de terre et gravier, le roc des tranchées sera creusé sur une largeur approuvée de chaque côté de l'ouvrage fini.

458

149

L'excavation dans le roc devra être faite avec toutes les précautions voulues, afin de protéger la vie et la propriété, et l'Entrepreneur sera responsable de tous dommages quelconques.

Brique.

La brique employée devra être saine, bien faite, entière et bien cuite, dure de part en part, et ayant des dimensions convenables et approuvées.

Ciment.

L'ouvrage en brique devra être bien lié, les joints seront bien foulés et bien pleins et tirés à la truelle, et en aucun cas, de plus de un quart de pouce d'épaisseur. Le mortier employé sera un mortier de ciment de Portland importé exclusivement, l'emploi de la chaux dans les travaux étant formellement interdit. Le ciment employé devra être de qualité approuvée par l'Ingénieur. Ce mortier sera fait de une partie de ciment pour deux parties de gros sable de grève, ou de tout autre sable dont la qualité sera approuvée. Le ciment et le sable seront gachés au fur et à mesure qu'on en aura besoin, seulement, et sous la surveillance de l'Ingénieur ou de son représentant et à sa satisfaction. Le ciment sera gardé au sec et en aussi bonne condition que lors de sa livraison jusqu'à ce qu'il soit employé. Les essais de ciment sur machine spéciale seront faits aux frais de l'Entrepreneur, par l'Ingénieur soussigné, et ne devront pas donner moins de 300 lbs au pouce carré, avec des briquettes de ciment pur, après sept jours d'immersion dans l'eau.

Voûte de l'égout.

La voûte de l'égout sera élevée sur des cintres bien faits, et le couronnement en sera fermé par des clefs de voûte en plein mortier de ciment. L'extrados de l'arche recevra une bonne couche de mortier de ciment d'au moins un quart de pouce d'épaisseur, et les cintres ne seront pas enlevés de l'égout avant que la voûte ne soit bien recouverte par le remblai de la tranchée, qu'on aura au préalable bien pilonnée, jusqu'à au moins un pied au dessus de la voûte de l'égout.



Extrémité de l'égout.

~~W.S.B.~~

L'extrémité de tout égout en brique sera toujours construite avec mur de huit pouces d'épaisseur, et aucune rémunération additionnelle ne sera payée à l'Entrepreneur pour ce travail; il en sera de même pour les

4
connections à faire avec les égouts déjà construits, au besoin lesquelles devront être faites gratuitement.

Tuyaux de Grès.

Les tuyaux en grès devant servir aux travaux, au besoin, seront en argile vitrifiée, parfaitement sains et sans aucun défaut, d'une longueur d'au moins trois pieds de la qualité connue sous le nom de tuyaux de St. Jean. Ils doivent être bien cuits de part en part et bien glacés dans toute leur étendue, à l'intérieur comme à l'extérieur. Les tuyaux en grès devront être bien assis dans le fond de la tranchée, sur une couche de remplissage suffisamment moëlleuse pour prévenir tout accident ultérieur. L'Entrepreneur fournira et posera des madriers pour asseoir les dits tuyaux dans le fond de la tranchée le tout d'après les dessins et ordres de l'Ingénieur, sans charge extra.

Jointoyage des Tuyaux de Grès.

La liaison des tuyaux de grès les uns avec les autres se fera à joints concentriques. On y mettra d'abord l'étoupe goudronnée, insérée de force dans l'emboîtement du tuyau, avec un outil de calfat, et ensuite du mortier de ciment. On aura soin qu'il ne s'en introduise pas dans l'intérieur du tuyau.

"Manholes."

L'Entrepreneur construira des regards d'égouts (manholes) là où ils sont indiqués sur les plans et profils, avec barres de fer et couvercles en fonte, tels que déjà faits sur les autres égouts de la Municipalité. L'Entrepreneur fournira tous les matériaux nécessaires à la confection de ces regards et son prix de soumission pour l'égout devra inclure le coût de ce travail.

Jonctions.

Les jonctions (bellmouth) opérées avec les autres égouts seront faits sans frais extra; le prix accordé au contrat pour les égouts devant couvrir le coût des dites jonctions, le tout suivant les plans spéciaux détaillés à cet effet.

Branchements.

Dans les égouts en brique, l'Entrepreneur posera où il en sera requis et à ses frais, des branchements particuliers en tuile de grès de neuf pouces de diamètre

("collars") bien reliés à l'égout principal et avec tampons en bois bien cimentés ou jointoyés avec de l'argile

Remblais en
Terre.

La tranchée sera bien remplie; la terre d'abord sera remise en place convenablement et bien foulée, par couche de un pied à la fois sur toute l'étendue de l'excavation, à mesure que l'ouvrage avancera et qu'une section ou partie d'égout sera terminée et tel que l'ordonnera l'Ingénieur, le tout suivant l'ordre que pourra donner l'Ingénieur soussigné.

Remblais en
Roc.

Le roc provenant de l'excavation devra être remis dans la tranchée, au dessus du remplissage en terre. L'Entrepreneur devra déposer la terre et toute autre matière enlevée de la tranchée, ainsi que ses matériaux de construction, de manière à ne nuire en rien à la circulation sur la voie publique, le tout suivant les indications fournies par l'Ingénieur soussigné.

Eau employée.

L'Entrepreneur devra payer l'eau qu'il emploiera suivant le tarif ordinaire.

Etançonnage.

L'Entrepreneur devra, à ses propres frais, étançonner, protéger, soutenir, changer, détourner, établir et remettre en bon état au besoin tous les tuyaux à l'eau ou à gaz, égouts, bâtisses, clotures ou autres ouvrages qui auraient été endommagés ou dérangés dans le cours des travaux. Il devra de même établir une barrière suffisante, placer des gardiens de nuit et des lumières sur les lieux afin de prévenir des accidents; et il sera responsable de tout dommage ou accident qui pourrait arriver dans le cours de l'exécution de son entreprise.

Niveaux.

L'Ingénieur donnera les niveaux et alignements des égouts, et l'Entrepreneur sera obligé de construire chaque partie d'égout en stricte conformité avec les niveaux et alignements marqués entre les points désignés.

L'Entrepreneur devra d'abord emplir la tranchée jusqu'à six pieds de la surface de la rue et la laisser ainsi jusqu'à ce que la compagnie d'eau pose son tuyau, et

Handwritten signature and initials in a circle, possibly reading 'W.S.' or similar, with a large scribble below it.

ensuite il remplira sa tranchée jusqu'au niveau de la rue, en ayant soin de ne mettre aucune pierre plus près que un pied du tuyau. Le remplissage préliminaire ne devant, dans aucun cas, être moindre que un pied au-dessus de l'ouvrage en brique.

Retards.

L'Entrepreneur ne sera pas payé extra pour ce privilège et il n'aura droit à aucun dommage s'il a un retard quelconque dans la pose de ce tuyau à l'eau et accessoires.

Paiements.

L'Entrepreneur sera payé des ouvrages entrepris 30 jours après la réception finale par le soussigné, et dans le cas où la Corporation de St. Louis du Mile-End l'exigerait, ces paiements seront faits à une date plus reculée, en par elle payant un intérêt de cinq pour cent par an à partir de la date de la réception des travaux, et elle se réserve le privilège de se libérer de cette dette avant échéance si elle le jugeait à propos; le tout, dans tous les cas, à être plus amplement détaillé dans le contrat à intervenir.

Main d'Œuvre du Mile-End.

L'Entrepreneur devra prendre, autant que faire se pourra, et de préférence à toute autre, la main d'œuvre dont il aura besoin, parmi les habitants de la localité où se feront les travaux, c'est à dire au Mile-End.

Travail d'hiver.

Les ouvrages décrits dans ce Devis devant se faire en hiver, l'Entrepreneur aura l'obligation de préparer ses chantiers en conséquence, de même que son outillage, etc.

Il devra voir à ce que la neige soit enlevée des tranchées et à ce qu'un passage suffisant soit laissé pour les habitants de chacune des rues où on travaillera.

Les ouvrages en brique devront être faits à une température convenable, et cela à partir de la fin mars prochaine pour se continuer dans le mois d'Avril 1896,, le tout devant être strictement fait suivant les ordres donnés par l'Ingénieur soussigné.

Handwritten initials and signature: A.S. and a signature below it.

L'Entrepreneur n'oubliera pas non plus que, conformément à la loi, il a la responsabilité des ouvrages durant dix ans après complétion.

Le remplissage au-dessus de la brique devra aussi être fait avec de la terre ou autres matériaux non gelés sur la hauteur qu'on indiquera en temps et lieu.

Nota. Il est entendu que tout travail en vue de la confection des égouts, qui aurait pu être fait par la Corporation du Mile-End, antérieurement à la mise en force du contrat à intervenir, sera évalué par l'Ingénieur soussigné et déduit des estimés de l'Entrepreneur.

Date de la complétion des ouvrages. Tous les ouvrages spécifiés devront être terminés le 1er mai 1896 ou avant.

CLAUSES GENERALES.

Ordres écrits et Extras.

L'Entrepreneur devra obtenir de l'Ingénieur du Village de St. Louis du Mile-End, un ordre écrit avant de commencer aucun ouvrage, pour lequel il exigera une allocation additionnelle ou "extra", et aucune réclamation de cette nature ne sera prise en considération à la complétion des ouvrages, à moins que l'Entrepreneur ne produise tel ordre écrit mentionnant le prix auquel tel ouvrage aura été fait. Le mesurage des travaux exécutés sera fait suivant l'axe de l'égout.

Evaluation.

Après la complétion des ouvrages, l'Ingénieur fera l'évaluation des travaux exécutés et les paiements se feront suivant les clauses du contrat intervenu comme il a été dit plus haut, entre le contracteur et la Corporation de St. Louis du Mile-End.

483
###

8

Tout ouvrage entrepris devra être bien exécuté suivant la lettre et l'esprit de ce devis, et à la satisfaction de l'Ingénieur soussigné, et terminé le ou avant le premier Mai 1896, et au delà des limites ainsi fixées on pourra demander de nouvelles soumissions pour les travaux qui resteront à faire, l'Entrepreneur étant tenu responsable de toute différence de prix additionnel entre sa soumission primitive et la nouvelle.

Main d'Oeuvre. L'Entrepreneur n'emploiera que des ouvriers compétents, et lorsque l'Ingénieur l'en avertira, il devra renvoyer de son service et ne plus employer davantage sur ces mêmes travaux, toute personne qui, dans l'opinion de l'Ingénieur, ne serait pas propre à remplir la tâche qui lui est assignée.

Avis Spécial. Si l'Ingénieur n'est pas satisfait de la manière dont les travaux avancent, il aura le droit, en donnant vingt-quatre heures d'avis à l'Entrepreneur par écrit, soit d'y employer d'autres personnes, d'acheter des matériaux nécessaires, etc, de pousser les travaux à volonté et d'en porter les frais au débit de l'Entrepreneur, ou de retirer l'ouvrage des mains de l'Entrepreneur et de le faire faire aux frais de celui-ci par un autre Entrepreneur ou à la journée.

Sous-Contrats. L'Entrepreneur ne pourra ni transporter, ni donner en sous mains cette entreprise, en tout ou en partie, à aucune autre personne, mais devra employer ses propres agents, contremaîtres et ouvriers dont il paiera les salaires de ses propres deniers.

Matériaux Refusés.

Si l'Ingénieur du village trouve que les matériaux apportés sur les lieux sont de qualité inférieure, les dits matériaux ne seront pas employés, mais devront être enlevés de suite par l'Entrepreneur; et si ce dernier refuse ou néglige de faire enlever tels matériaux rebutés, l'Ingénieur pourra, en donnant vingt-quatre heures d'avis par écrit, à l'Entrepreneur, faire enlever tels matériaux en la manière qu'il lui plaira, et toutes les dépenses encourues pour ce travail seront déduites sur toutes sommes dues ou à être dues à _____

AS2
HFS

l'Entrepreneur pour la présente entreprise ou pour toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la municipalité du Village de St. Louis du Mile-End.

Travaux à refaire.

Si l'Entrepreneur ou ses agents, contremaîtres ou ouvriers, exécutaient quelque ouvrage d'une manière inhabile et imparfaite, aussitôt que la remarque lui en aura été faite par l'Ingénieur, tel ouvrage, ou partie d'ouvrage, devra être défait, changé, démoli ou enlevé et refait aux dépens de l'Entrepreneur. Il en sera de même pour les niveaux et alignements dans le cas où ils ne seraient pas suivis.

Sommes Retenues.

Au cas où l'Entrepreneur ou ses agents, contremaîtres ou ouvriers, refuseraient ou négligeraient de démolir, défaire ou enlever tout ouvrage mal fait, quand l'Ingénieur en aura donné l'ordre, ce dernier aura plein droit et est, par les présentes, autorisé à employer les hommes, matériaux et outillage qu'il lui plaira, à leur place; tous les frais encourus à ce sujet seront à la charge de l'Entrepreneur et seront retenus sur toute somme ou sommes qui lui seront ou qui lui sont, dues dans la présente entreprise ou dans toute autre entreprise qu'il pourrait avoir avec la municipalité du Village de St. Louis du Mile-End, ou seront recouverts de quelque autre manière.

Contremaîtres.

L'Entrepreneur placera à ses dépens un contremaître sur chaque rue pour donner aux ouvriers, journaliers, etc, les instructions nécessaires et pour voir à ce que l'ouvrage entrepris soit solide et bien fait sous tous les rapports.

Inspecteur.

L'Entrepreneur aura à payer le ou les inspecteurs d'égout du Village de St. Louis du Mile-End nommés par le soussigné au taux de deux piastres (\$2.00) pour chaque jour que l'on travaillera aux dits égouts, depuis l'époque où les ouvrages en brique commenceront jusqu'à leur parachèvement à la satisfaction de l'Ingénieur, lequel, alors, pourra relever l'Inspecteur de ses fonctions.

481
THZ

Notaire.

Les frais de Notaire et leurs honoraires pour la préparation et deux copies du présent marché seront à la charge de l'Entrepreneur; deux copies de cet acte devant être gardées comme référence, une au bureau de l'Ingénieur et l'autre à celui du Secrétaire-Trésorier de la Municipalité, pour pouvoir y référer au besoin.

Ordre de commencer.

L'ouvrage entrepris pourra être commencé selon qu'il sera ordonné par l'Ingénieur, et être continué dans l'ordre qui sera indiqué à l'Entrepreneur.

Décisions de l'Ingénieur.

Tout ouvrage devra être fait à la satisfaction de l'Ingénieur, dont la décision sur les points en litige sera finale.

Prix en bloc.

Les soumissionnaires devront examiner par eux-mêmes la qualité du sol ou doivent être construits les égouts, et ils devront donner leur prix en bloc pour les égouts de ces trois rues, tout compris.

Risques de l'Entrepreneur.

Il est parfaitement entendu qu'il ne sera accordé aucun extra pour sable mouvant, roc, etc, le tout étant aux frais et risques de l'Entrepreneur.

Surplus d'ouvrage.

Enfin, tout surplus d'ouvrage, ou tout ouvrage en moins que celui montré sur ^{les} plans, sera payé ou déduit, selon le cas, au pro rata du prix de soumission.

Soumissions.

La Municipalité se réserve le droit de rejeter toutes les soumissions reçues ou d'accepter telle soumission qu'elle jugera à propos.

Les soumissions endossées comme telles, devront être adressées au Secrétaire-Trésorier de la Municipalité, à son bureau, le 29 Novembre courant 1895, à midi ou avant, et être faites sur les blancs fournis par l'Ingénieur soussigné.

La Municipalité ne s'engage pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

480
H

Dépôt.

Un dépôt de dix pour cent sur le montant de soumission est exigé avec la soumission du Contracteur, et ce, sous forme de chèque accepté par une banque de Montréal. Le dépôt du Contracteur choisi pour exécuter les ouvrages ci-dessus décrits pourra, le cas échéant, être retenu par la Corporation de St. Louis du Mile-End jusqu'au règlement final avec le dit Contracteur, et ce au taux de cinq pour cent par an, si la dite Corporation le désirait.

Signification de quelques termes.

Dans l'entreprise et le devis, le mot "Entrepreneur" vaudra toujours dire, raison sociale, exécuteurs, héritiers et mandataires.

Le mot "Ingénieur" vaudra toujours dire, dans le cours de ce devis, l'ingénieur des travaux d'égout et d'aqueduc de la Municipalité du Village de St Louis du Mile-End, ou ses représentants dûment autorisés.

J. Emile Vanier

Ingénieur en Chef du Village de
St. Louis du Mile-End.

Bureau, 107 rue St. Jacques,

Montréal, 23 Novembre, 1896.

*Signé en suscritur par les parties & le notaire sous
signé en suscritur le jour de décembre mil
huit cent quatre vingt quinze -*

Signé

*Truffi Bastien
Alphonse Valicourte
Joseph Beldanger-Maire
Alfred St. Pierre
J. O. Olivier Notaire*

Maie copie -

J. O. Olivier Notaire

VILLAGE DE ST. LOUIS DU MILE-END

CONSTRUCTION DES EGOUTS DU
VILLAGE.

-----:0:-----

FORMULE DE SOUMISSION DE PRIX.

Je soussigné s'offre de faire et parfaire pour le compte de la Corporation du Village de St. Louis du Mile-End, et ce, à l'entière satisfaction de son Ingenieur, J. Emile Vanier Ecr., les travaux d'egouts ci-dessus designes :

Nom des Rues	Longueur Approximative des egouts.	Montant de la Soumission.
Rue St. Urbain, de St. Louis à la ruelle. La Ruelle, de St. Urbain à Mance. Rue Mance, de Belanger à Viateur.	1089 verges courantes.	\$19166.40 ou \$1760 Coverage

Bastien Valiquette
Contracteur.

St. Louis du Mile-End,

29 novembre 1895.

Adresse du Contracteur 74 rue Chassier

N.B. Ci-inclus aussi le depot de dix pour cent demande par le Devis.

Pratic Copie

A. H. Vincent
Sec. Trés.

478

751

N° 893.


Le 6 décembre 1875.

Contrat et marché

— entre —

la Municipalité du
Village de St-Louis
du dioc. Est
— et —

M. N. Bastien Valiquette

 copie -

J. H. Olivier Notaire
97 St-Jacques

P49/C5,9

1 3 5

2

4

6

8

Montreal Dec. 14th 1895.

St. Louis du Mile End sewers

Estimate of Cost of sewer on

Edouard Charles St.
Between Park Ave & Villeneuve St.

Average depth 10 ft.
Rock 4 ft.
earth 3 ft 10 ft.
Length 423 ft
Manholes 15 feet.
Manhole covers.

400	C. yd. of rock blasted & taken out	@ 3 ⁰⁰	1200.00
211	" " earth excavated.	@ 0 ³⁰	63.30
12600	Square bricks, on the work	@ 11 ⁰⁰	138.60
9800	Bevel " " "	@ 12 ⁰⁰	117.60
	Laying 22400 bricks, compensing		
44	Cement making etc.	@ 6 ⁵⁰	145.60
41	Bbls. of cement on the work.	@ 2 ²⁵	92.25
41	Barriques of sand.	@ 0 ⁴⁰	16.40
15	Best iron manhole covers large.	@ 12 ⁰⁰	24.00
200	Lb. of iron bars for ladders in manholes.	@ 0 ⁰⁵	10.00
423	ft. of cradles.	@ 0 ³⁵	148.05
571	C. yd. of filling.	@ 0 ¹⁵	76.65
315	Tile iron to be delivered & placed in the work	@ 0 ⁴²	132.30
100	C. yd. of material carted away	@ 0 ³⁰	30.00
			<u>2194.45</u>
			15.56

490
160

Cet estimate est pour des travaux d'été, pour des travaux d'hiver
l'excavation dans la terre gelée donne des murs à 2.50
et le remplissage @ 0.45 au lieu de 15⁰⁰ au lieu de 224.95
au lieu de 689.15

pour aller avec lettre du 16 Dec ce qui fait la somme = 20.45

Montréal 16 Décembre 1895

à son honneur le Maire et à
Messieurs les Conseillers du Ville de
St Louis de Montéreal

Messieurs,

J'ai l'honneur d'attirer votre
attention sur le fait que certains permis de branches-
ments d'égouts ont été accordés un peu ^{trop} tôt et au-
norme. Il s'en est résulté de graves inconvé-
nients de des drains assez courts et mal établis aux tuyaux
d'égout, en ce que cela est arrivé sur la rue de la
entre les rues de la rue de Caspère. Voici quelques détails.
Ainsi les tranchées faites qui ont ouvert Mr. de
Vidal et Labelle sur la rue de la Caspère ayant été
faites dans un temps excessivement froid et ^{d'un autre côté} ces
tranchées n'ont fait aucune précaution pour protéger
tuyau à l'eau de la rue entre la Caspère, ce tuyau a
fallu déblayer ce tuyau, le déplier et s'assurer au-
moyen de feuilles assez nombreuses que ce tuyau
n'aurait pas fendu quelque part.

Les Constructeurs Basile & Dubouche ont reçu l'ordre
de venir à déplier ^{immédiatement} ce tuyau et de ramener
de l'égout et le couvrir.

Je me prie donc de vous en informer et de vous
prier de vouloir bien les permis de coupes privées
ne soient ^{plus} données dans une saison aussi avancée.

J'ai l'honneur d'être, Messieurs,
votre très obéissant serviteur
Joseph de St. Louis de Montéreal

497

15-17

Montreal 16 Decembre 1895

Monsieur Vincent
Sec. Trés

Cher Monsieur,

Si je vous ai bien compris ces jours
derniers, vous m'avez dit que le formeur des tranchées
d'égouts de la rue St Urbain, de La Savane, vous avait
fait rapport que le nombre de trous de mine qu'il
avait fait avant la prise de la mine ^(au moment) avait
la prise de possession par les Constructeurs Breton
& Valiquette était de 100 trous fois à 3 pieds de profon-
deur, c'est-à-dire 300 pieds de fouilles en tout qui
auraient été chargés et purgés par la Coporation
de la Ville.

Je dois vous dire que le 7 décembre on a compté le
nombre de trous de mine en question et le résultat a
été le suivant, savoir; 74 trous qui en comptent à eux
3 pieds de profondeur chacun, le tout réparti sur la largeur
de la tranchée et il y en avait en plus à la rue Fairmount
20 autres trous de 3 pieds de profondeur et 6 de deux pieds.
Ce nombre de trous a été vérifié mais quand à leur
profondeur il nous a été alors impossible d'en faire la
mesure, car que les trous étaient glacés.

Depuis la prise de possession par les constructeurs il a
été découvert que la profondeur des trous de mines était
de 3 pieds pour 30 trous au plus, et la balance consistait
en profondeur de 12, 15, 18 et 24 pieds et même il

Il en avait un certain nombre qui n'étaient que
commencés ou amorcés comme crédits et recouvrements
d'une façon pour en marquer la place.

Mais ce travail de forage sera pris en considération
dans le règlement qu'il y aura à faire avec les
Contractants ultérieurement.

J'ai l'honneur d'être, cher Monsieur,
Votre très obéissant serviteur
J. Guille V. Guies
Ingénieur en Chef de la Ville de Québec

(198)

~~158~~

Montréal 16 décembre 1895

Monsieur Vincent

Per. Trés.

Village de St Louis de Montécal

Cher Monsieur,

En réponse à la demande que
vous me faites par votre lettre du 14 courant
au sujet des égouts projetés sur les rues du Parc
et Édouard-Charlot. Je dois vous dire que, après avoir
examiné les renseignements demandés, par votre
lettre, j'ai :

Rue Édouard-Charlot (de Parc à Villeneuve)

Longueur 1410 toises courantes, écart largeur 3' x 2', profon-
deur moyenne 10 pieds approximativement, estimé du
Côté Nord compris pour des travaux faits en hiver = 20.45 la
toise courante.

Rue du Parc (de l'Oratoire de St-Joseph à l'Église St-Jacques)
à la rue Édouard-Charlot

Écart de 3' x 2' en largeur, profondeur moyenne approximative
10.78 pieds, longueur 512 $\frac{1}{2}$ toises courantes, estimé du
Côté Nord compris pour des travaux faits en hiver = 23.78

J'ai l'honneur d'être, Cher Monsieur,
votre très obéissant serviteur

J. Guite-Vauies
Ingénieur St Louis de Montécal

501

#2

Montreal, Dec. 14th 1895

St. Louis du Mile End sewers

Estimate of cost of sewer on

Park Ave

from Sta. 4+08 to Centre St. Louis St

Average depth 10.78
Rock 9 ft.
Earth 1.78 10.78
Length 1538 feet
Manholes 4 1/2 feet

Distance from end of existing sewer to Centre St. Louis Charles = 1302 feet.

2080	C. yd. of rock blast & transport	@ 3.00	6240.00
609	" " " earth to excavate	@ 0.30	182.70
1500	Bricks, Square, on the work	@ 11.00	495.00
3500	Red brick, on the work	@ 12.00	420.00
145	Bbls. of cement, on the work	@ 2.25	326.25
145	Barrique of sand	@ 0.40	58.00
6	Cast iron manhole covers & lids	@ 12.00	72.00
500	Lbs. of iron bars for ladders in manholes	@ 0.05	25.00
1538	ft. of grading	@ 0.35	538.30
2340	C. yd. of filling	@ 0.15	351.00
1150	Tile inverts delivered & placed in the work	@ 0.42	483.00
	Laying of 80000 bricks, comprising cement making etc.	@ 6.50	520.00
1500	C. yd. of material Carted away	@ 0.30	450.00

10161.25
21.00
19.57
1009.80
12208.05

L'ordonnance est faite pour des travaux de
travaux de travaux d'égout, l'excavation au bout d'un che...
et le remplissage

pour aller avec lettre du 26 Dec 95

= la note = 23.75
en plus

500

#67

Exposé

Montréal 26 décembre 1895

à son Honneur le Maire et à
Messieurs les Conseillers du Ville de
St-Louis de Mont-Real

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous faire mettre
ci-joint l'état détaillé du coût des travaux d'égouts
faits dans votre Municipalité depuis le 1^{er} Octobre 25 Janvier
1895 à date. Les honoraires de l'Ingénieur sont compris et n'
sont pas compris dans les totaux donnés plus bas.

J'ai l'honneur d'être Messieurs
Vos très obéissant serviteur
(signé) J. Guiteau
Ingénieur de St-Louis de Mont-Real.

Résumé.

Coût total des égouts au 25 Janvier 1895 = \$141861.70
Rapport du 26 décembre 1895 = 43529.14
Coût total au 26 " " = \$185390.85

(511)

~~181~~

St. Louis du Mile End. Co. Hochelaga.

Dépenses faites depuis le 25 Janvier 1895
au 20 Décembre 1895.

ou rapport avec la construction des égouts

		Main d'œuvre et contrats.	Fournitures et Matériaux.
1895			
Janvier	0 U. Cabut, pour salle de égout. forme en terre		0 75
	W. Chouinard, ferronniers.		3 77
	11 J. H. Bélanger, varon, etc		0 78
	14 F. Leclair - réparations outils	8 95	
	16 L. Collette fils, cradles		17 40
	18 déjeun. C.P.R., bagues, C. S. F. Co.		1 00
	27 W. Thémont - dommages couverture rue Guise		5 00
février	18 Nap. Lapack et fils ciment réégout. Orléans St. J.		12 60
avril	1 Mc Caughan, inspect. égout, contrats Kirk St.	20 00	
	12 " " " " " "	12 00	
	15 J. O. Villeneuve & Co. sel ré égout - rue Clarke		1 10
	19 Mc Caughan, inspect. égout rue Clarke, etc	12 00	
	20 " " " " " "	12 00	
mai	3 " " " " " "	12 00	
	6 Joseph Poivre - charbon		1 40
	10 Mc Caughan, inspect. égout rue Clarke etc	12 00	
	17 Institution Louis et Knuch, vitres brisées		4 00
	" " " " " " 700 pds ciment réégout rue Guise		21 00
	" " " " " " 20 bouchons " "		0 60
	" " " " " " 500 pds de ciment		15 84
	" Mc Caughan, inspect. haies Kristine et Tekouette	12 00	
	24 " " " " " "	12 00	
	31 " " " " " "	12 00	
juin	7 " " " " " "	12 00	
	14 " " " " " "	12 00	
	21 " " " " " "	12 00	
	28 " " " " " "	12 00	
juillet	5 Lete de pain - égout St. Dominique - prolong. structure royal.	25 00	
	12 gardiens rue Clarke, en attendant pour travaux à l'Est.	33 00	
	Lete de pain - égout prolong. rue St. Dominique	26 99	
	gardiens de travaux rue Clarke	14 00	
	(C. rapportée)		
		331 91	75 24

St. Louis au Male Eric (Journal d'écarts, parisi)

		Repart	Arrent d'écarts et Contrats	Remboursement et matériaux.
1895			331 91	75 24
juillet	19	Liste de paye re par fournisseurs dans divers rues	132 17	
"	26	gardiens au Clarke	14 00	
"	"	Liste de paye re fournisseurs	148 17	
"	"	Robert Kamelin, ferronniers		1 00
août	2	Liste de paye re fournisseurs	125 08	
"	9	" " " "	136 12	
"	14	James Kuthen, ferronniers		21 20
"	"	M ^r H ^o Kelly & Co. gris re fournisseurs.		93 77
		(7.99 + 3.68 + 10.20 + 4.76 + 25.63 + 18.62 = 90.79)		
"	15	Blain, Girard & Allard, dommages réparés logeur can		8 40
"	16	Liste de paye re fournisseurs	136 00	
"	19	Paye à Baskin & Taliquette, ex. contrats égouts	81 960 14	
"	"	J. Amos, re fournisseurs		230 00
"	23	Liste de paye re fournisseurs	140 75	
"	30	" " " "	136 36	
Septemb.	4	J. Gormann, réparations entée, égout rue Stuart	1 25	
"	"	" " " " re fournisseurs	2 15	
"	6	Liste de paye re égout rue Stuart (de Joseph & Co. (canal))	115 97	
"	"	" " " " re fournisseurs	108 07	
"	12	C. Cabrit, table re égout rue St. Dominique		1 50
"	13	Liste de paye, égout rue Stuart	142 94	
"	"	M ^r H ^o Kelly, gris re fournisseurs (12.50 + 10.01 + 24.14 + 21.20 + 13.50 + 12.50) =		97 75
"	"	Liste de paye re fournisseurs	175 64	
"	20	" " " "	111 12	
"	"	" " " " re égout rue Stuart	117 57	
"	21	Elic. Krion réparations à entée égout rue Stuart	32 25	
"	"	E. Lalonde " " " "	10 73	
"	24	Ludy. Ouellet, bois re égout rue Stuart & Reguire		63 00
"	27	Oppeau Laroche, " " " "		15 25
"	"	Liste de paye re fournisseurs	125 25	
"	"	" " " " re égout rue Stuart	159 31	
"	"	E. Krion - réparations entée re égout rue Stuart	25 55	
"	"	Gormann " " " "	54 75	
		re réparés.	34622 91	687 11

509

St. Louis de la Rivière. Dépense de l'année 1758

	Dépense d'œuvre et contrats	Fournitures et matériaux
	21022 97	637 11
1) Bâtiment de la maison de la Compagnie de la Rivière	50 50	
" " " " " " " "	114 52	
" " " " " " " "	253 10	
2) Bâtiment de la chapelle de la Compagnie		177 47
" " " " " " " "		14 95
3) Bâtiment de la maison de la Compagnie		59 71
" " " " " " " "		38 11
" " " " " " " "		28 52
" " " " " " " "		30 87
" " " " " " " "		30 87
10) Maison de la Compagnie de la Rivière		100 40
" " " " " " " "		18 00
11) Bâtiment de la maison de la Compagnie	149 11	
" " " " " " " "	45 10	
12) Paye à l'Action et Saliquette de contrat de la Rivière	3212 47	
" " " " " " " "	25 45	
13) Bâtiment de la maison de la Compagnie	18 75	
" " " " " " " "		2 50
" " " " " " " "		12 80
" " " " " " " "		5 70
14) Bâtiment de la maison de la Compagnie		34 70
" " " " " " " "	7 35	
" " " " " " " "	95 54	
" " " " " " " "	21 45	
15) Bâtiment de la maison de la Compagnie	396 24	
" " " " " " " "	7 65	
16) Bâtiment de la maison de la Compagnie	135 97	
" " " " " " " "	2 00	
" " " " " " " "		7 72
17) Bâtiment de la maison de la Compagnie	3 50	
" " " " " " " "		501 15
18) Bâtiment de la maison de la Compagnie		
19) Bâtiment de la maison de la Compagnie		
	150 97	
	29302 41	1755 43

508

St. Louis du Mont End. - Dépenses d'égouts (suite)

	<i>Moins d'œuvre et contrats</i>	<i>Fournitures et matériel.</i>
<i>Années</i>	<i>10987 88</i>	<i>2595 19</i>
<i>1995</i> Novembre 18 <i>Comité d'égouts et lavoirs français</i>		<i>2 01</i>
Décembre 21 <i>St. Dayard, briques pour égout en Aragonne</i>		<i>202 66</i>
<i>Total.</i>	<i>10987 88</i>	<i>2590 80</i>

Résumé des dépenses: (Depuis le rap. port du 25 janvier 1995)

<i>Moins d'œuvre et contrats:</i>	<i>10987 88</i>
<i>Matériel</i>	<i>2590 80</i>
<i>Dépense depuis le 25 janvier 1995. Total.</i>	<i>13578 68</i>

Montréal, 28 Décembre 1995.

J. Guillet

Ingénieur St. Louis du Mont End.

506

147

1

Livre des Équits du M^{te} End
 des jours établis cont. général du 25 Janvier 95 au 25 Dec 1895

Février	4	J. Villeneuve Co 2 ans. sol. un clout.		
"	6	C. Corbeil pour table, fait Pascal.	075	
"	6	W. Choumau, ferronneries - " " "	077	
"	11	J.B. Beloufès pour allumettes " " "	078	
"	12	L. Leduc - pour fournitures	440	
"	14	F. Leclaire rep. outils - fait Pascal	174	
"	16	J. Villeneuve Co J. Villeneuve Co 2 ans. sol. un clout.	1740	
"	18	J. Villeneuve Co J. Villeneuve Co	401 48	
"	"	pour un C. J. F. Co langue	1 00	
"	27	W. Leduc pour fournitures à cuisiner	5 00	
Mars	18	Rep. Leduc pour 6 gl. ciment @ 2 ¹⁰ au par.	12 60	
Avril	1	McLaughlan inspect. cont. et B. V.		20 00
"	12	Idem " " " "		12 00
"	15	J. Villeneuve Co 2 ans. sol. un clout.	1 10	
"	19	McLaughlan inspect. cont. et B. V.		12 00
"	26	" " " " " "		12 00
Mai	3	" " " " " "		12 00
"	10	" " " " " "		12 00
"	6	Joseph Poirier charbon pour ar-	1 40	
"	15	J. Villeneuve Co	500 00	
"	17	Équité, caprice Dublet pour vin -	4 00	
"	"	" " 700 pds. orme pour par. 3	21 00	
"	"	" " 20 bouchons. " "	0 60	
"	"	" " 578 pds. orme " "	15 84	
"	17	McLaughlan Inspection cont. et B. V.		12 00
"	24	" " " " " "		12 00
"	31	" " " " " "		12 00
Juin	7	" " " " " "		12 00
"	14	" " " " " "		12 00
"	21	" " " " " "		12 00
"	28	" " " " " "		12 00
Juillet	5	Équité M. Desjardins pour fournitures pour par. 2	25 08	
"	12	Idem. Idem. pour table de cuisine -	83 00	
"	"	Équité M. Desjardins pour par. -	86 89	
"	"	J. Villeneuve Co	1093 03	
"	"	pour Charles Desjardins -	14 00	
"	"	table de cuisine pour par. -	132 17	

Nov	6	E. Lafonde repentite rue Mc Garry, effond	350 ✓
"	"	" 7.08.12 journalisme journal de 25.65. =	465.50 ✓
"	8	liste de paie effet de 2000 \$ -	
		Remise de 1000 \$ -	
		Remise de 1000 \$ -	
"	"	Mc Garry - 1000 \$ -	150.97 ✓
"	"	Journal de 1000 \$ -	34.70 ✓
"	"	Journal de 1000 \$ -	135.97 ✓
"	"	Journal de 1000 \$ -	69.70 ✓
"	"	liste de paie effet Mc Garry -	209.07 ✓
"	11	M ^r Mc Garry, Courville, effet de 1000 \$ -	1200 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	4728 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	68.00 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	14.79 ✓
"	15	liste de paie effet Mc Garry -	225.12 ✓
"	"	F. Bayard, longueur de 1000 \$ -	190.26 ✓
"	19	W. Choromaud, journalisme, effet de 1000 \$ -	4.77 ✓
"	"	liste de paie " " " " " " " " " " " "	179.22 ✓
"	27	Journal de 1000 \$ -	135.97 ✓
"	29	David ou son fils, effet de 1000 \$ -	21.00 ✓
"	"	liste de paie -	85.16 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	28.50 ✓
"	30	J. Moreau, effet de 1000 \$ -	0.40 ✓
Dec	3	J.B. Belanger, effet de 1000 \$ -	58.24 ✓
"	5	M ^r Mc Garry, effet de 1000 \$ -	28.09 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	9.80 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	49.00 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	11.76 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	11.76 ✓
"	6	liste de paie effet Mc Garry -	101.90 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	413.96 ✓
"	"	Ernest Brunelle, effet de 1000 \$ -	0.75 ✓
"	14	W. Choromaud, journalisme, effet de 1000 \$ -	1.51 ✓
"	"	" " " " " " " " " " " "	1.01 ✓
"	17	Luce Collette, effet de 1000 \$ -	82.19 ✓
"	"	liste de paie effet Mc Garry -	3.20 ✓

503
~~175~~

App. 26 allee 95

~~un~~

Date	Description	Montant
Nov 14	Facture non payée de construction d'égouts	069 ✓
" 18	Alouet Lecour Larocq formation rue de la Paix	201 ✓
Oct 5	Installation de conduites d'eau dans la rue de la Paix	242 ✓
Nov 7	Frais de gel pour rue de la Paix	075 ✓
Dec 21	Buque rue de la Paix F. Bouchard	20360

Ville tend - 29 janvier 1896 -

Dec 28	Liste de paie Maguire -	300 ✓
Janv. 96 13	Jos Pointier - Charbon (Maguire)	300 ✓
" 13	J.B. Belanger, exploits - "	825 ✓
" 20	A. de Villers - dommages "	798 ✓

507

17